



Assemblée générale

Soixante-douzième session

Documents officiels

Première Commission

3^e séance plénière

Mardi 3 octobre 2017, à 10 heures

New York

Président : M. Bahr Aluloom (Iraq)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Le Président (*parle en anglais*) : Avant d'ouvrir le débat général, je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close aujourd'hui à 18 heures. Toutes les délégations souhaitant prendre la parole sont priées de s'inscrire sur la liste des orateurs avant cette échéance.

Je compte en outre sur la coopération des membres pour limiter leurs déclarations à huit minutes lorsqu'ils s'expriment à titre national et à 13 minutes lorsqu'ils s'expriment au nom de plusieurs délégations. Afin d'aider les orateurs à cet égard et avec l'accord des membres, nous allons utiliser un système de décompte du temps de parole. Le témoin rouge du microphone de l'orateur se mettra à clignoter à la fin du temps de parole imparti. S'il y a lieu, je prierai les orateurs de bien vouloir se rappeler qu'ils doivent conclure leurs déclarations dans notre intérêt à tous. J'invite les représentants qui ont des déclarations plus longues à n'en lire que la version abrégée et à en fournir la version complète pour qu'elle soit mise en ligne sur le site Web Quickfirst de la Première Commission. J'invite également les orateurs à parler à une vitesse raisonnable pour faciliter une interprétation optimale.

Je donne maintenant la parole au représentant du Brésil pour une motion d'ordre.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je prends la parole à propos d'une question qui, au cours de la présente session de la Première Commission, a été préalablement soulevée par ma délégation lors de la première séance de la Commission, le 28 septembre (voir A/C.1/72/PV.1). Nous avons alors fait part à nouveau de la demande du Secrétaire général de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques en Amérique latine et dans les Caraïbes (ONAPAL) de participer en tant qu'intervenant aux discussions thématiques et à l'échange de vues entre la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables d'organisations internationales pertinentes dans le domaine du désarmement. La demande a été appuyée par de nombreuses délégations et n'a été l'objet d'aucune objection publique.

Au cours de cette même séance, une motion orale demandant à ce que le Secrétaire général de l'OPANAL puisse participer en tant qu'intervenant a été formulée par le Représentant permanent adjoint du Mexique. En tant que coordonnateur de l'OPANAL à New York, je demande que la Première Commission examine à présent officiellement cette motion.

Le Président (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront de la discussion à propos du document A/C.1/72/CRP.2, qui a eu lieu lors de la séance d'organisation de la Commission, le 28 septembre

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).

17-30693(F)



Document adapté

Merci de recycler



(A/C.1/72/PV.1). Comme promis, j'ai consulté les délégations sur l'amendement au document A/C.1/72/CRP.2, proposé par plusieurs délégations, afin de refléter la participation, le mercredi 11 octobre, du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes chimiques en Amérique latine et dans les Caraïbes, à un échange de vues avec la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement et d'autres hauts responsables. J'ai consulté toutes les parties concernées sur cette question.

Puis-je considérer que la Commission souhaite maintenant procéder conformément au projet de calendrier indicatif figurant dans le document A/C.1/72/CRP.2, tel qu'amendé oralement, en vue de prévoir la participation du Secrétaire général de l'Organisme pour l'interdiction des armes chimiques en Amérique latine et dans les Caraïbes au groupe de discussion, le mercredi 11 octobre?

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant des États-Unis pour une motion d'ordre.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je demande quelques instants afin d'examiner la motion qui vient d'être présentée.

Le Président (*parle en anglais*) : Suite à la demande du représentant des États-Unis, nous allons prendre un peu plus de temps pour nous consulter sur ce point. Je vais ouvrir maintenant le débat général et reviendrai sur ce point un peu plus tard.

Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : J'insiste pour qu'une décision sur cette question soit prise maintenant. Cette motion a été présentée il y a trois jours. Nous avons suffisamment de temps pour l'examiner et en débattre. Je vous demande, Monsieur le Président, qu'elle fasse l'objet d'un vote ou d'une décision finale maintenant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à la représentante des États-Unis.

M^{me} Friedt (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Nous réitérons notre demande, à savoir nous consulter rapidement, ne serait-ce que 15 minutes.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous aimerions accorder plus de temps aux consultations, comme le demande la représentante des États-Unis.

Je donne la parole au représentant du Brésil.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je propose que nous reportions le début de notre séance d'aujourd'hui afin que les délégations aient le temps de consulter leurs capitales et leurs autorités. Peut-être pourrions-nous faire le point dans 15 à 20 minutes, après quoi nous pourrions commencer la séance d'aujourd'hui.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais consulter les représentants des États-Unis et du Brésil sur un éventuel report du débat général.

Points 52 b) et 90 à 106 de l'ordre du jour (*suite*)

Débat général sur tous les points de l'ordre du jour relatifs au désarmement et à la sécurité internationale

M. Tenya Hasegawa (Pérou) (*parle en espagnol*) : Je tiens à exprimer ma gratitude à l'Ambassadeur Sabri Boukadoum, Représentant permanent de l'Algérie, pour le travail remarquable qu'il a accompli en qualité de Président de la Première Commission à sa session précédente.

Le Pérou souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Le Pérou est un pays avec une longue tradition de promotion du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements, et il est donc partie à tous les régimes internationaux pertinents. Pour montrer sa détermination, mon pays a signé le Traité sur le commerce des armes en septembre 2013 et déposé, en février 2016, son instrument de ratification. Nous avons également participé à la troisième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes, qui s'est tenue en septembre, au cours de laquelle nous avons réaffirmé le rôle important de l'aide internationale dans la mise en œuvre du Traité, en adoptant le mandat du Fonds de contributions volontaires, ainsi que la création d'un groupe de travail permanent chargé d'assurer la mise en œuvre effective du Traité. Par cette initiative, nous espérons contribuer à une réponse efficace aux graves incidences du commerce illicite d'armes, qui implique en particulier des acteurs non étatiques ou des utilisateurs non autorisés liés à la criminalité transnationale organisée.

Le Pérou réaffirme son attachement à la mise en œuvre pleine et effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et de l'Instrument international visant à permettre aux États de

procéder à l'identification et au traçage rapides et fiables des armes légères et de petit calibre illicites. Ma délégation insiste sur le fait qu'il faut continuer d'œuvrer au niveau multilatéral dans le cadre du Programme d'action, de manière transparente et non discriminatoire, et d'avancer vers l'adoption d'instruments juridiquement contraignants relatifs au marquage, au traçage et au courtage illicite afin de prévenir le détournement de ces armes vers le marché illicite.

Pour mon pays, la fabrication et l'utilisation des armes à sous-munitions sont une question de la plus haute importance et de la plus haute priorité, non seulement parce qu'elles ont des incidences sur la vie et la santé des populations civiles – ce qui est déjà suffisamment condamnable – mais aussi parce qu'elles aggravent la pauvreté et entravent les capacités locales et nationales au développement. À ce propos, nous nous félicitons des résultats obtenus lors de la septième Réunion des États parties à la Convention sur les armes à sous-munitions, qui s'est tenue à Genève, en septembre dernier, ainsi que de la création d'une zone exempte d'armes à sous-munitions, décidée lors de la cinquième Réunion des États parties, qui s'est tenue au Costa Rica, en septembre 2014. Dans le strict respect de la Convention, le Pérou a présenté son cinquième rapport sur la transparence, qui couvre la période de janvier à décembre 2016.

Mon pays accorde également une grande importance au désarmement et à la non-prolifération des armes nucléaires, qui peuvent être réalisés grâce à un désarmement général et complet. Voilà pourquoi mon pays a été l'un des artisans de la création en Amérique latine et dans les Caraïbes de la première zone la plus densément peuplée exempte d'armes nucléaires dans le monde, en vertu du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes. Nous avons été l'un des premiers États à ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires, en novembre 1997, mon pays ayant conscience de l'importance de cet accord dans le cadre des efforts internationaux visant la réduction des armes nucléaires et la prévention de la prolifération nucléaire. À cet égard, le Pérou souligne l'importance que revêt l'entrée en vigueur rapide du Traité, et nous exhortons les États cités à l'annexe 2 à signer et à ratifier cet instrument.

Le Pérou réaffirme son attachement au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et à la pleine application de ses trois piliers. Il réaffirme également le droit inaliénable de tous les États

de développer la recherche, la production et l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques sans discrimination, conformément aux articles I, II, III et IV du Traité et dans le cadre de l'Agence internationale de l'énergie atomique. Nous avons d'ailleurs été l'un des premiers États à adhérer au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, car nous sommes conscients des conséquences catastrophiques qui découleraient de leur utilisation, étant donné qu'elles ne connaissent pas de frontières et qu'elles auraient de graves incidences sur la survie humaine, l'environnement, le développement socioéconomique, l'économie mondiale, la sécurité alimentaire et la santé des générations actuelles et futures.

Conformément à notre position de longue date, nous condamnons sans réserve les essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée, en violation flagrante du droit international et des résolutions du Conseil de sécurité. C'est la raison pour laquelle le Pérou exige que la République populaire démocratique de Corée cesse immédiatement et de façon permanente son programme de mise au point d'armes nucléaires, se conforme aux dispositions du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et autorise l'Agence internationale de l'énergie atomique à inspecter ses installations nucléaires.

En ce qui concerne les mécanismes de désarmement, ma délégation estime que la relance de la Conférence du désarmement est prioritaire parce qu'elle est l'instance de négociations par excellence sur les questions de désarmement et de sécurité internationale. Nous sommes préoccupés par le fait que la Conférence du désarmement, qui aurait dû se réunir du 26 juin au 19 août, n'a pas été en mesure d'organiser des réunions plénières en raison du temps limité dont elle disposait pour élaborer un programme de travail. Mon pays exhorte tous les membres de la Conférence à faire preuve d'une plus grande volonté politique en adoptant et appliquant un programme de travail complet et équilibré.

Le Pérou salue les progrès accomplis cette année par la Commission du désarmement des Nations Unies et souligne qu'il importe de parvenir à un consensus au sein du Groupe de travail II sur un texte contenant des recommandations relatives aux mesures de confiance concernant les armes classiques.

Une fois encore cette année, il appartiendra à mon pays de faciliter le projet de résolution sur le Centre régional des Nations Unies pour la paix, le désarmement

et le développement en Amérique latine et dans les Caraïbes, dont le siège se trouve à Lima. Nous tenons à souligner le travail important accompli par le Centre pour faire avancer la région grâce à un certain nombre d'initiatives en matière de désarmement, de mesures de renforcement de la confiance et de lutte contre le trafic d'armes légères et de petit calibre, de munitions et d'explosifs, qui constituent une grave menace pour la sécurité publique dans la région.

M^{me} Raadik (Estonie), Vice-Présidente, assume la présidence.

Enfin, pour terminer, je tiens à réaffirmer l'attachement indéfectible de mon pays au désarmement, à la non-prolifération et à la maîtrise des armements. Nous sommes par conséquent déterminés à contribuer de notre mieux aux travaux de la Première Commission.

M. Vieira (Brésil) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à la tête des travaux de la Première Commission. Ma délégation réaffirme sa pleine confiance dans les capacités de la présidence.

Le Brésil souscrit à la déclaration prononcée par le représentant du Mexique au nom de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/72/PV.2).

Les armes nucléaires sont le seul facteur anthropique capable de détruire instantanément l'humanité et de changer irréversiblement la Terre. Dès sa toute première résolution, la résolution 1 (I), l'Assemblée générale a cherché à éliminer ce type d'arme. À cette époque, comme aujourd'hui, l'existence d'armes ayant des effets aussi catastrophiques, disproportionnés et aveugles, porte atteinte aux principes énoncés dans la Charte des Nations Unies.

Les armes nucléaires sont incompatibles avec le droit international, en particulier le droit international humanitaire. Pourtant, elles sont la seule arme de destruction massive qui ne soit pas explicitement interdite par un instrument juridique. Une action urgente s'imposait pour remédier à cette lacune. C'est la raison pour laquelle le Brésil a été l'un des artisans de la conférence historique qui a abouti au Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté en juillet dernier. Le Brésil s'honore d'avoir été le premier pays à le signer, en septembre dernier.

Le Traité est conforme et complémentaire au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), qui fait obligation à tous les États parties de

poursuivre de bonne foi et de mener à bien des négociations menant au désarmement nucléaire. Il renforce le régime international de non-prolifération et de désarmement nucléaires, y compris le TNP et les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique qui en découlent, les traités créant des zones exemptes d'armes nucléaires et le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE). Il ouvre également la voie aux États possédant ou disposant d'armes nucléaires pour participer à un processus de désarmement nucléaire assorti d'un calendrier, dans le cadre d'un processus de désarmement nucléaire vérifiable et irréversible.

Après plus de deux décennies de paralysie dans les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, le nouveau traité représente un progrès remarquable. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, qui est désormais un fait acquis, aura un impact sur notre travail au sein de la Première Commission, en espérant qu'il fera pencher la balance en faveur d'engagements plus ambitieux sur d'autres aspects du désarmement.

Nous réaffirmons le rôle du TNP dans le régime de non-prolifération et de désarmement. Il incombe à toutes les parties au Traité de s'engager de manière constructive à mener à une issue positive le cycle d'examen en cours, qui devra être utilisé pour élaborer un plan d'action concret en faveur du désarmement nucléaire. Une répétition de 2015 est inacceptable si l'on veut préserver la pertinence et la crédibilité du Traité.

La convocation d'une conférence portant sur la création d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive au Moyen-Orient, telle que prévue par le Plan d'action du TNP de 2010, ne peut rester à l'état de projet. En tant que partie au Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes, premier traité du genre dans une zone densément peuplée de la planète – dont nous avons célébré le cinquantième anniversaire cette année – le Brésil est prêt à continuer à contribuer aux efforts tendant vers la création de zones exemptes d'armes nucléaires dans le monde entier.

Le manque de progrès en matière de désarmement nucléaire met en péril les succès durement acquis sur le front de la non-prolifération. L'illusion de la sécurité fournie par les armes nucléaires doit être dénoncée. Sinon, davantage de pays seront tentés de les mettre au point. Il est inacceptable que les arsenaux nucléaires continuent à jouer un rôle aussi important dans les stratégies militaires. Les récents essais d'armes nucléaires et de missiles de la République populaire démocratique

de Corée constituent une menace sérieuse à laquelle aucun d'entre nous ne peut être indifférent. Le Brésil a vigoureusement condamné ces actes, car ils portent atteinte au régime de non-prolifération et de désarmement nucléaire et entravent les efforts en faveur de l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est urgent de rechercher une solution pacifique à une situation dont les conséquences sont imprévisibles.

Le Brésil a toujours souligné qu'il n'y avait pas de solution autre que diplomatique et négociée aux problèmes liés au programme nucléaire iranien. La mise en œuvre réussie du Plan d'action global commun confire le bien-fondé de la diplomatie. L'entrée en vigueur du TICE est la seule assurance juridiquement contraignante contre la récurrence des essais nucléaires. Le Traité a été négocié et adopté non pas comme un instrument autonome sur la non-prolifération, mais comme faisant partie d'un cadre plus large menant au désarmement nucléaire. Le développement et la modernisation continus des armes nucléaires, effectués à travers des tests sous-critiques et des simulations sur ordinateur, constituent des violations de la lettre et de l'esprit du Traité et compromettent le régime de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

La militarisation de l'espace est incompatible avec la viabilité à long terme des activités spatiales. Le Brésil s'est engagé à renforcer le cadre juridique multilatéral relatif à la préservation d'un environnement pacifique, sûr et sécurisé dans l'espace et, depuis 2014, il est un des coauteurs de la résolution « Non-déploiement en premier d'armes dans l'espace ». Si les engagements politiques et les arrangements volontaires sont les bienvenus, ils ne sauraient se substituer à des normes multilatérales juridiquement contraignantes. Dans ce contexte, le Brésil appuie l'initiative visant à créer un groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner et de faire des recommandations sur les éléments d'un instrument international pour la prévention d'une course aux armements dans l'espace.

Nous tenons également à réaffirmer notre volonté d'engager des négociations sur l'un quelconque des points à l'ordre du jour de la Conférence du désarmement, dans le cadre d'un programme de travail convenu. La paralysie dans laquelle se trouve la Conférence du désarmement est inacceptable et doit être traitée sans plus tarder. À cet égard, nous nous sommes félicités des recommandations adoptées par le Groupe de travail à composition non limitée sur une quatrième session

extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Le Brésil est favorable au renforcement des normes et principes multilatéraux applicables à la conduite des États dans le domaine des technologies de l'information et des communications dans le contexte de la sécurité internationale. Cependant, cela ne peut se faire au détriment de la libre circulation de l'information et du respect des droits de l'homme, en particulier du droit à la vie privée, eu égard au fait que le droit international et les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies s'appliquent au comportement des États, et que leur utilisation des technologies de l'information et des communications (TIC) ouvre la voie à un environnement numérique, stable et pacifique. En outre, la communauté internationale doit examiner la nécessité de développer un cadre juridique spécifique.

Comme beaucoup d'autres délégations, le Brésil n'est pas satisfait des résultats de la huitième Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques, qui s'est tenue l'année dernière. Les États parties auraient pu obtenir des résultats plus substantiels, en particulier en ce qui concerne l'institutionnalisation de la Convention. Nous réaffirmons que la meilleure manière de renforcer la Convention est de prendre des décisions qui ramèneront progressivement la Convention au même niveau institutionnel que celui de la Convention sur les armes chimiques.

L'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) traduit l'effort continu de la communauté internationale pour promouvoir un monde exempt d'armes de destruction massive. Nous reconnaissons la capacité de l'Organisation à maintenir sa nécessaire neutralité tout en s'acquittant de son mandat dans des environnements difficiles. Malheureusement, les rapports inquiétants d'incidents impliquant l'utilisation hostile de produits chimiques dans le conflit syrien ne sont pas limités au passé. Tout en condamnant sans équivoque l'utilisation d'armes chimiques par quiconque, le Brésil réitère en toutes circonstances son plein appui au travail accompli par le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU.

Enfin, lorsqu'il traitera des questions en jeu à l'ordre du jour de la Commission, le Brésil continuera de rechercher une approche équilibrée et non discriminatoire assortie d'obligations juridiquement contraignantes applicables à tous. C'est la seule voie qui puisse déboucher sur un ordre international qui favorise la

paix, la stabilité et le bien-être, un objectif partagé par tous nos pays.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole à la délégation des États-Unis, je demande aux délégations de bien vouloir limiter leurs interventions à huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

M^{me} Friedt (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation des États-Unis, je tiens à féliciter le Président, ainsi que la délégation iraquienne, pour son élection à la tête de la Première Commission à sa soixante-douzième session. Nous nous engageons à soutenir sans réserve sa conduite avisée des importants travaux de cet organe.

Les États-Unis ont pris de nombreuses mesures pour réduire le nombre de leurs armes nucléaires et leur dépendance vis-à-vis de ces armes, tout en veillant à préserver leur stabilité stratégique. Le stock total d'armes nucléaires des États-Unis a été réduit de 87 % depuis le pic de la guerre froide. Nous entendons respecter les limites centrales imposées par le nouveau Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs lorsqu'il entrera en vigueur en février 2018. À ce moment-là, les stocks nucléaires des États-Unis et de la Fédération de Russie se trouveront à leur plus bas niveau depuis les années 50.

Les États-Unis ont cessé également la production de matières fissiles pour la fabrication d'armes nucléaires dans les années 90 et retiré des centaines de tonnes de matières fissiles de leurs programmes d'armement. Ces mesures montrent clairement que les États-Unis se sont engagés, au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP), à poursuivre l'adoption de mesures efficaces en faveur du désarmement nucléaire. Cependant, aucune de ces mesures n'a été prise par hasard. En effet, de nombreux accords historiques de maîtrise des armements ont été négociés immédiatement après la guerre froide, lorsque les conditions de sécurité étaient propices à ces mesures.

Malheureusement, le climat en matière de sécurité est bien plus complexe aujourd'hui. On assiste à une montée des tensions en Asie, en Europe et au Moyen-Orient, où des États voyous passent outre leurs obligations en matière de non-prolifération et de nombreux États reconstituent leurs stocks nucléaires au lieu de les réduire. Nous devons réagir à cette situation en

réunissant les conditions propices à la tenue de nouvelles négociations sur le désarmement nucléaire.

La plus grande menace à la sécurité à laquelle est aujourd'hui confronté le monde provient de la mise au point continue par la Corée du Nord d'armes nucléaires et de missiles balistiques interdits par les Nations Unies, ainsi que d'autres armes de destruction massive. Depuis juillet, la Corée du Nord a procédé à l'essai d'un engin nucléaire qu'elle a décrit comme une bombe à hydrogène pour un missile balistique intercontinental (MBI), deux MBI, et elle a procédé à deux reprises à un tir de missile balistique au-dessus du Japon. La Corée du Nord continue de produire du plutonium, et reconnaît qu'elle enrichit de l'uranium pour la fabrication d'armes nucléaires. Chacun de ces actes constitue une violation des nombreuses résolutions du Conseil de sécurité. Ils représentent collectivement une menace à la sécurité non seulement pour l'Asie du Nord-Est, mais aussi pour la communauté internationale tout entière.

Comme le Secrétaire d'État Tillerson l'a récemment indiqué, les États-Unis continuent à rechercher une solution diplomatique à la crise. Ils ne souhaitent pas un changement de régime en Corée du Nord, ni l'effondrement du régime actuel, ni une réunification accélérée de la péninsule, ni un prétexte pour envoyer leurs forces militaires dans la partie nord de la zone démilitarisée. Toutefois, les États-Unis restent pleinement déterminés à se défendre et à défendre leurs alliés. Nous continuerons de travailler avec la République de Corée et le Japon afin de prendre toutes les mesures nécessaires pour exercer une dissuasion et se défendre contre toute attaque de la Corée du Nord. Les actes continus de provocation de la Corée du Nord soulignent la nécessité pour chacun des pays ici présents de respecter les obligations du Conseil de sécurité et d'exercer une pression diplomatique et économique sur le régime jusqu'au règlement de la crise.

Les États-Unis condamnent fermement l'emploi d'armes chimiques par quiconque, en tout lieu et à tout moment – qu'il s'agisse d'un État ou d'un acteur non étatique. L'emploi de telles armes est intolérable et ceux qui en font usage devront répondre de leurs actes. L'emploi continu d'armes chimiques par le régime détestable d'Assad dans le conflit syrien a été établi de façon manifeste et horrible, le 4 avril dernier, lors de l'attaque chimique perpétrée à Khan Cheïkhoun. Les agissements du régime d'Assad démontrent clairement son mépris flagrant pour le droit international, y compris pour les obligations incombant à la Syrie en vertu de la

Convention sur les armes chimiques et de la résolution 2118 (2013) du Conseil de sécurité.

Le régime d'Assad doit déclarer l'intégralité de son programme d'armes chimiques et coopérer avec la mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) en République arabe syrienne, avec l'Équipe d'évaluation de l'OIAC et avec le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU. Les missions d'établissement des faits de l'OIAC continuent d'examiner les nombreuses allégations d'emploi d'armes chimiques en Syrie. Les États-Unis appuient le renouvellement dans les meilleurs délais par le Conseil de sécurité du mandat annuel du Mécanisme d'enquête conjoint. Le renouvellement rapide de ce mandat permettrait d'enquêter de manière équitable et impartiale sur tous les incidents impliquant des armes chimiques. Les États-Unis continueront également d'exiger l'établissement des responsabilités en ce qui concerne l'emploi d'armes chimiques, en recourant à tous les moyens appropriés, y compris l'OIAC et le Conseil de sécurité.

Cette année, les États-Unis présenteront leur projet de résolution triennal sur le respect de la non-prolifération, la maîtrise des armements et les accords et engagements de désarmement. Il est essentiel pour le maintien de la paix et la sécurité internationales de garantir le respect de ces accords, et notre projet de résolution a pour objectif de démontrer qu'il existe un consensus mondial sur cette importante question et de le renforcer. Nous espérons que le projet de résolution de cette année bénéficiera du soutien le plus large possible.

Les États-Unis comprennent le souhait de certains de faire progresser le désarmement nucléaire. Cependant, comme l'exemple de la Corée du Nord nous le montre clairement, nous ne pouvons ignorer que les défis qui pèsent actuellement sur la sécurité mondiale rendent nécessaire la dissuasion nucléaire, tant pour nous-mêmes que pour nos alliés. Il serait par conséquent irresponsable de la part des États-Unis de souscrire au Traité récemment conclu sur l'interdiction des armes nucléaires. En effet, nous craignons que ce traité ne soit pas seulement inutile, mais contre-productif. Le Traité a pour effet de creuser et de renforcer les divisions politiques au sein des organismes existants, et il ne permet pas de créer un forum de substitution au processus d'examen du TNP. Le Traité approuve une norme insuffisante pour la protection des matières nucléaires en contournant une exigence à l'égard du protocole additionnel le plus strict de l'Agence internationale de

l'énergie atomique. Saper la légitimité et la capacité des institutions actuelles de non-prolifération et de désarmement ne nous permettra pas de progresser. Cela nous en empêchera.

Nous exhortons par conséquent tous les États à ne pas signer le Traité d'interdiction mais plutôt à travailler sur des mesures qui nous permettraient de progresser vraiment vers la réalisation de nos objectifs communs. Les États-Unis continueront de travailler avec tous les États dans le cadre des enceintes existantes, fondées sur un consensus, afin de répondre aux défis auxquels nous sommes confrontés en matière de non-prolifération et de sécurité. Nous sommes également déterminés à adopter des mesures efficaces en vue du désarmement nucléaire, comme nous y appelle le TNP. Même si les progrès sont lents, voire difficiles, il n'y a pas de raison de mettre de côté les institutions et les idées qui nous ont permis d'engranger des succès dans le passé, et nous continuerons à le faire dans l'avenir.

M. Rattray (Jamaïque) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord souscrire aux déclarations prononcées par le Mouvement des pays non alignés et la Communauté des Caraïbes (voir A/C.1/72/PV.2).

Je me joins aux autres délégations pour féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection à la présidence des travaux de la Première Commission à sa soixante-douzième session. Je les assure du plein appui de la Jamaïque.

On comprendra que mes propos s'inscrivent dans le contexte d'un monde en proie à un climat d'insécurité et de déstabilisation particulièrement préoccupant. En effet, depuis la dernière session, nous assistons à une augmentation inquiétante du nombre et de la gravité des menaces à la paix et à la sécurité internationales. Il ne fait aucun doute que cette situation nuit aux efforts que nous déployons au sein de cette instance en faveur de la non-prolifération et du désarmement.

Mais ce n'est pas une année comme les autres. En effet, le 7 juillet, 122 États Membres de l'Organisation ont voté pour un traité historique : le Traité d'interdiction des armes nucléaires. Afin de contribuer à l'adoption de ce traité, nous avons agi au nom d'une grande coalition de militants engagés, de survivants, de la société civile, d'universitaires et de responsables politiques. Ce sont eux qui ont résolument mis de côté les suppliques des opposants, de cette bande de sceptiques qui, à chaque instant, nous ont dit que notre entreprise était vouée à l'échec.

Ce serait donner une lecture erronée de cette réalisation que d'interpréter le flot d'émotion qui a accueilli l'adoption du Traité comme étant le reflet d'une compréhension naïve des réalités de l'environnement de sécurité international. En effet, nous ne nous faisons aucune illusion, le Traité n'éliminera pas immédiatement les armes nucléaires. Mais nous pensons qu'avec le temps, il délégitimera ces armes et renforcera la norme juridique et politique contre leur utilisation. La Jamaïque renouvelle son plein appui au Traité, et nous prenons les mesures nécessaires au niveau national pour nous joindre, dès que cela sera possible, aux États Membres qui ont signé cet instrument historique.

Malgré le contexte de sécurité difficile, ma délégation se réjouit que nous ayons pu faire des progrès dans plusieurs autres domaines. Nous rappelons, par exemple, la réussite du programme de travail de la Commission du désarmement. Nous sommes depuis longtemps préoccupés par le fait que la Commission n'ait pas été en mesure, depuis près de deux décennies, de se mettre d'accord sur des recommandations de fond pertinentes pour son ordre du jour. Nous nous félicitons donc que la Commission ait adopté avec succès des recommandations sur des mesures pratiques de confiance dans le domaine des armes classiques. Nous félicitons la Présidente de la Commission, M^{me} Gabriela Martinic, de l'Argentine, et son bureau, et M^{me} Lachezara Stoeva, de la Bulgarie, qui a présidé le Groupe de travail sur les mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques.

Une autre évolution positive, de bon augure pour le programme de paix et de sécurité, est l'adoption par consensus des objectifs et du programme de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous nous réjouissons qu'après des années de désaccord, le Groupe de travail à composition non limitée ait beaucoup avancé dans ce domaine, et nous tenons à saluer les efforts déployés par le Président, de l'Équateur, qui a dirigé le processus.

Les enjeux de sécurité auxquels nous sommes confrontés en tant que communauté internationale sont aggravés par le grand nombre de réseaux criminels organisés qui utilisent les ressources substantielles et les outils à leur disposition pour semer le chaos dans nos sociétés. En outre, nous sommes confrontés à des menaces croissantes pour la cybersécurité et aux multiples dangers qu'elles représentent pour les plates-formes de gestion basées sur le « cloud », les infrastructures essentielles et la préservation sécurisée

d'informations sensibles. Il nous appartient donc, en tant que communauté internationale, de nous attaquer collectivement au problème de la criminalité transnationale organisée et de renforcer l'engagement mondial sur les questions de cybersécurité.

Ma délégation reste gravement préoccupée par l'aggravation de la situation en matière de sécurité dans la péninsule coréenne. Nous encourageons toutes les parties à faire preuve de retenue et à apporter des réponses mesurées aux tensions accrues.

Nous ne devons pas non plus oublier les conflits en cours en Syrie, en Iraq, en Afghanistan et au Yémen, ni leurs effets déstabilisateurs sur les efforts importants menés pour permettre un développement fondé sur une paix durable. Face à ce processus indéfini de guerre prolongée, nous exhortons toutes les parties à rechercher des solutions durables et efficaces.

Nous devons également accorder une attention particulière non seulement à la réduction des risques de conflit terrestre, mais aussi à la prévention de l'armement de l'espace extra-atmosphérique. Nous notons avec préoccupation que sur les plus de 1 400 satellites actifs en orbite, un quart environ ont des applications militaires. Dans ce contexte, nous encourageons les efforts continus visant à améliorer la transparence et les mesures de confiance en tant que moyen de prévenir une course aux armements dans l'espace.

En tant que membre concerné de la communauté internationale, la Jamaïque soutient depuis longtemps qu'il faut faire davantage pour lutter contre la prolifération illicite des armes légères et de petit calibre. Nous partageons cette préoccupation tout en notant, comme le Secrétaire général dans son rapport sur l'activité de l'Organisation (A/72/1), que si l'on a raison de craindre l'utilisation des armes de destruction massive, il reste que les armes classiques sont les principaux instruments de mort et de destruction. La Jamaïque attend donc avec intérêt la tenue, l'année prochaine, de la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le trafic illicite des armes légères sous tous ses aspects. Nous espérons pouvoir ainsi nous attaquer fermement à la question du détournement et de la prolifération de ces armes.

Nous restons également d'ardents défenseurs du Traité sur le commerce des armes, que nous considérons toujours comme la pièce maîtresse de la lutte contre la prolifération illicite des armes légères et de

petit calibre. La Jamaïque est déterminée à jouer tout son rôle pour appuyer la mise en œuvre du Traité et son universalisation. Elle se félicite de l'aide dont elle bénéficie à cet égard de la part de partenaires bilatéraux et multilatéraux.

L'ONU joue un rôle capital dans la réalisation de l'objectif d'un désarmement général et complet. Ainsi, grâce au travail des centres régionaux pour le désarmement, des États Membres comme le mien continuent de bénéficier du soutien inestimable qu'ils apportent. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le Centre régional pour la paix, le désarmement et le développement reste un partenaire essentiel dans notre région, laquelle bénéficie d'une assistance législative, politique et de renforcement des capacités dans plusieurs domaines liés à la mise en œuvre des instruments internationaux sur les armes classiques et les armes de destruction massive. C'est pourquoi nous nous joignons à l'appel lancé par le Secrétaire général pour solliciter des contributions financières et en nature destinées à soutenir les opérations et les programmes du Centre régional, de façon que les demandes accrues d'assistance puissent être satisfaites.

Enfin, je renouvelle le soutien de la Jamaïque aux travaux auxquels nous prenons part et forme le vœu que nous continuerons d'avancer concrètement vers la réalisation de notre objectif commun, un désarmement général et complet.

M^{me} Walder (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président et les autres membres du Bureau. Ils pourront compter sur l'entière coopération de la délégation suédoise.

La Suède souscrit pleinement à la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne et à celle prononcée par la Norvège au nom des pays nordiques (A/C.1/72/PV.2). J'aimerais ajouter les remarques suivantes à titre national.

La situation internationale sur le plan de la sécurité est imprévisible et ne s'est en rien améliorée depuis que nous nous sommes réunis il y a un an. Il y a un manque manifeste de dialogue sur le désarmement nucléaire entre les puissances nucléaires et les négociations sur le désarmement nucléaire sont toujours dans l'impasse. La modernisation des armes nucléaires se poursuit, parallèlement à une accumulation d'armes nucléaires en Asie du Sud. Les programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques de la Corée du Nord constituent une source de vive inquiétude. L'entrée en vigueur du Traité

d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) est toujours repoussée et la Conférence du désarmement est dans l'impasse. Des armes chimiques ont de nouveau été utilisées, et personne jusqu'à présent n'a été tenu responsable des atrocités perpétrées. Comment pouvons-nous, au sein de la Commission, faire en sorte qu'une telle situation change?

En premier lieu, nous devons nous concentrer sur le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) et sur la Conférence d'examen des parties au Traité en 2020. Il est impératif de garantir le succès de cette conférence. Il incombe aux États dotés d'armes nucléaires comme aux États qui n'en sont pas dotés de travailler en étroite coopération et de façon à la fois ambitieuse et réaliste. La première session du Comité préparatoire a permis de jeter des bases prometteuses, mais les sessions de 2018 et 2019 doivent parvenir à des résultats substantiels. Les États dotés d'armes nucléaires doivent respecter leurs obligations et engagements au titre de l'article VI du Traité et prendre acte du fait que le TNP leur interdit pour toujours de posséder des armes nucléaires. Les États non dotés d'armes nucléaires doivent respecter leurs engagements envers le TNP, pierre angulaire de la non-prolifération et du désarmement.

Aucun membre de la communauté internationale ne doit s'inspirer des actes de provocation de la République populaire démocratique de Corée. L'accélération de ses programmes nucléaires et de missiles balistiques illégaux représente une menace évidente pour la paix et la sécurité internationales et exacerbent les tensions régionales.

En contraste frappant avec la situation prévalant en République populaire démocratique de Corée, le Plan d'action global commun démontre les possibilités offertes par la diplomatie multilatérale. Sa pleine mise en œuvre est essentielle, et il convient d'éviter tout acte portant atteinte à la confiance mutuelle. Le Plan souligne également le rôle indispensable de l'Agence internationale de l'énergie atomique. La prompte ratification du Protocole additionnel par l'Iran et l'adhésion d'autres États qui n'appliquent pas les normes actuelles de vérification du TNP renforceraient considérablement le travail de l'Agence.

En deuxième lieu, ceux qui critiquent le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires devraient reconnaître que, malgré ses imperfections, le Traité est l'expression sincère de la volonté des gouvernements et de la société civile de parvenir à un monde exempt d'armes

nucléaires et libérer le monde de la peur de l'anéantissement. Il est né en réaction à un manque indéniable de progrès dans les enceintes existantes. Le Traité peut contribuer au renforcement de la norme interdisant la possession et l'emploi d'armes nucléaires. Pour notre part, nous avons entamé un processus national d'analyse complète du Traité avant que toute décision ne soit prise sur une éventuelle adhésion future. Laissons de côté l'impasse improductive qui entoure le Traité d'interdiction et concentrons-nous sur ce qui nous unit.

La Russie et les États-Unis doivent prendre l'initiative en procédant à une nouvelle réduction de leurs armes nucléaires. Le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée doit être maintenu, et le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur des mesures visant de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs doit être suivi de négociations portant sur d'autres réductions. Bien que les circonstances ne soient pas exactement les mêmes, il a été possible de négocier d'importants traités dans des périodes où les relations entre l'Union soviétique et les États-Unis étaient extrêmement tendues. Le même cas de figure pourrait se reproduire aujourd'hui. Une relation difficile ne doit pas servir de prétexte à l'inaction. Il est au contraire plus urgent que jamais d'agir. Les pourparlers entre les cinq membres permanents sur les questions nucléaires doivent reprendre au plus vite.

Cette année marque le vingtième anniversaire de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes chimiques et sur leur destruction. Des progrès significatifs ont été accomplis, comme en témoigne la destruction par la Russie, le mois dernier, de ses dernières armes chimiques déclarées. Nous sommes néanmoins choqués par l'emploi continu d'armes chimiques, comme cela été notamment le cas lors de l'attaque au gaz sarin perpétrée dans la province d'Edleb en avril dernier. La Suède participe aux discussions sur la question des armes chimiques en Syrie en tant que membre du Conseil de sécurité et du Conseil exécutif de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC). Nous saluons le travail important réalisé par l'OIAC et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-ONU et renouvelons notre appel à la responsabilité.

Nous regrettons que la Conférence d'examen de l'année dernière des États parties à la Convention sur

l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction n'ait pas abouti à un résultat concret. Nous poursuivrons notre soutien en matière de formation et de coopération scientifique au Mécanisme permettant au Secrétaire général d'enquêter sur les allégations d'emploi d'armes chimiques et biologiques.

Les armes légères et de petit calibre tuent un demi-million de personnes chaque année. La violence armée et les conflits armés portent atteinte au fondement même du développement économique et social dans de nombreuses parties du monde. Elles sèment la destruction ou endommagent les infrastructures économiques et affaiblissent les gouvernements. Les sociétés sont fragilisées, la violence domestique et conjugale augmente et l'espace public se réduit pour les femmes. Nous devons tous exercer un meilleur contrôle sur ces armes et leurs munitions. La Conférence d'examen de l'année prochaine sur le Programme d'action des Nations Unies sur le commerce illicite des armes légères et de petit calibre offrira une occasion importante de renforcer le travail que nous menons contre le commerce illicite. La Suède invite également tous les États à adhérer au Traité sur le commerce des armes.

Dans son discours devant l'Assemblée générale au cours du débat général, le Secrétaire général a déclaré avec sagesse :

« Il faut prévenir la prolifération et promouvoir le désarmement sans plus tarder » (A/72/PV.3, p.2).

Nous ne pouvons qu'y souscrire. Dans son intervention devant la Conférence du désarmement, le 12 septembre, la Haut-Représentante pour les affaires de désarmement nous a fourni de précieuses indications concernant le mécanisme de désarmement des Nations Unies.

Une sécurité durable ne peut être atteinte que par la coopération et le désarmement. Le manque de coopération et de désarmement a mené à un monde plus instable et incertain, et cette tendance doit être inversée. Nous espérons que la Commission pourra y contribuer en jetant de solides bases pour la réunion de haut niveau sur le désarmement nucléaire, qui se tiendra l'année prochaine ainsi que pour la Conférence des parties chargée d'examiner en 2020 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

M^{me} Zelaya (Honduras) (*parle en espagnol*) : Je félicite le Président et les autres membres du Bureau

pour leur élection à la tête des travaux de la Commission. Ma délégation tient également à saisir cette occasion pour souligner le travail remarquable accompli par M^{me} Izumi Nakamitsu, Haut-Représentante pour les affaires de désarmement.

Le Honduras souscrit à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie, au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

L'Assemblée générale se réunit à l'occasion de sa soixante-douzième session alors que l'Organisation vit un moment important avec l'adoption récente du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et la prise de conscience croissante de la nécessité de prévenir les conflits et leurs effets, afin d'éviter leurs conséquences néfastes et réaliser les objectifs de développement durable.

Le Honduras s'enorgueillit d'appartenir à la première zone exempte d'armes nucléaires dans le monde, telle qu'établie par le Traité de Tlatelolco, dont mon pays est signataire. Les zones exemptes d'armes nucléaires constituent une contribution importante au rejet des armes de destruction massive et constituent une base solide pour le développement d'une interdiction universelle des armes nucléaires. De même, nous avons montré notre plein appui aux résolutions adoptées par le Conseil de sécurité, et nous soutenons fermement tous les canaux qui favorisent la gestion diplomatique des tensions et des menaces à la paix mondiale. La célébration pour la quatrième fois dans l'histoire des Nations Unies, le 26 septembre, de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, a montré le large soutien de la communauté internationale à la question prioritaire du désarmement nucléaire. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet dernier, marque une étape importante dans ce domaine et contribue à la réalisation de l'objectif commun d'un monde exempt d'armes nucléaires. Le Honduras a été l'un des 53 États Membres signataires du Traité, le 20 septembre. Le Traité reflète une préoccupation croissante quant au risque continu lié à l'existence et à l'augmentation de la possession d'armes nucléaires, ainsi que les inquiétudes concernant les conséquences humanitaires catastrophiques qui résulteraient de l'utilisation à nouveau de telles armes.

Nous sommes conscients du risque accru de l'emploi d'armes biologiques par des acteurs non étatiques. C'est pourquoi nous appelons au renforcement du régime de désarmement et de non-prolifération de ces armes et exhortons tous les pays qui ne l'ont pas encore

fait à adhérer à la Convention sur les armes chimiques et à respecter pleinement ses dispositions et obligations.

Notre région étant directement touchée par le trafic illicite des armes légères, nous exhortons également les pays qui ne sont pas signataires du Traité sur le commerce des armes à y adhérer sans délai. Nous appelons la communauté internationale à manifester son attachement au Traité en respectant de manière stricte et rigoureuse ses dispositions.

Mon pays condamne également l'emploi d'armes à sous-munitions par tout acteur, quel qu'il soit, car cela va à l'encontre de l'esprit, du but et de la lettre de la Convention sur les armes à sous-munitions et ne peut qu'aggraver les souffrances humaines et les conséquences humanitaires des populations les plus vulnérables dans le monde. Par conséquent, nous réitérons l'importance que revêt la Convention et nous appelons tous les États à y adhérer afin de pouvoir s'acquitter de leurs obligations au plus tard en 2030.

Au fil des ans, la République du Honduras a apporté son soutien à toutes les initiatives et actions visant à renforcer le régime de désarmement et de non-prolifération, ainsi qu'à tous les efforts qui ont abouti à un engagement renouvelé de la part de la communauté internationale de progresser vers l'élimination définitive des armes de destruction massive par des négociations multilatérales et selon les principes de vérification, d'irréversibilité et de transparence.

Je tiens, pour terminer, à réaffirmer l'attachement du Honduras aux travaux confiés à la Commission. Nous espérons que la présente session sera fructueuse pour nos nations et pour la paix mondiale, et nous apportons notre soutien enthousiaste.

M. Roth-Snir (Israël) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter M. Ali Bahr Aluloom pour son accession à la présidence de la Commission et à l'assurer du soutien et de la coopération de ma délégation.

Le Moyen-Orient est depuis de nombreuses années le théâtre de guerres, de conflits, d'hostilités et de souffrances humaines. Ces derniers temps, il est devenu de plus en plus instable et explosif, avec la désintégration des territoires nationaux, la montée en puissance partielle ou totale des organisations terroristes, la prolifération et le détournement des armes classiques vers des acteurs étatiques et non étatiques. Cela comprend des armes sophistiquées, et surtout l'emploi d'armes chimiques, en violation des traités internationaux et des résolutions du Conseil de sécurité, ainsi

que le renforcement de leurs capacités nucléaires par les États de la région.

Les groupes terroristes, dont certains bénéficient de la part d'États de la région de tous les moyens à leur disposition, font désormais partie intégrante du Moyen-Orient. Ils participent aux gouvernements et autres processus politiques et contrôlent les territoires et les populations. Cette réalité inquiétante et les menaces qui en découlent ont eu des conséquences dévastatrices, qui ne se limitent pas au Moyen-Orient et représentent une grave menace, bien au-delà des frontières géographiques de la région. Israël, comme cela devrait être le cas de la part de tous les habitants et des États de la région, appuie l'objectif d'un Moyen-Orient pacifique et à l'abri de toute hostilité. Un tel objectif sera toutefois impossible à atteindre s'il ne repose sur la reconnaissance mutuelle, la réconciliation et la cessation de tous les actes de terrorisme, d'agression et d'hostilités, dont certains sont menés ou soutenus par des États siégeant dans cette même salle.

Deux ans après la signature du Plan d'action global commun, nous constatons que l'Iran se sent plus enhardi à mener ses activités malveillantes à travers le Moyen-Orient. Il continue de mettre à mal la patience de la communauté internationale en testant à plusieurs reprises les limites de l'accord figurant dans le Plan d'action global commun et de la résolution 2231(2015) du Conseil de sécurité. Cette année a vu une recrudescence spectaculaire des efforts de l'Iran pour augmenter ses capacités de missiles balistiques. Depuis la mise en œuvre du Plan d'action global commun, l'Iran a procédé à plus de 20 essais de missiles balistiques, tous à même de transporter des ogives nucléaires. Les missiles testés par le régime iranien avaient une portée différente, jusqu'à 2500 kilomètres, bien au-delà des frontières du Moyen-Orient. L'Iran a été fermement condamné pour le tir d'un lanceur de satellite, dont certains des composants sont utilisés dans les missiles balistiques intercontinentaux.

Sous prétexte d'attaquer l'État islamique d'Iraq et du Cham, l'Iran a lancé plusieurs missiles à moyenne portée sur des cibles situées en Syrie, sans aucune nécessité tactique, montrant ainsi à la région les capacités dont il dispose. Lors d'un autre tir d'essai, des missiles balistiques iraniens ont été tirés sur une étoile de David juive dessinée sur le sol. Ces tirs et d'autres constituent des violations flagrantes de la résolution 2231 (2015), qui appellent l'Iran à s'abstenir de telles activités. Israël appelle la communauté internationale à condamner sans

équivoque ces essais et à faire montre d'une tolérance zéro à l'égard du comportement de l'Iran.

Les activités hostiles de l'Iran ne se limitent pas aux essais de missiles balistiques. Téhéran continue de promouvoir des activités subversives dans toute la région au travers d'un appui aux organisations terroristes, en leur fournissant notamment des armes, un soutien financier et politique, ainsi qu'une formation militaire. Ces activités contreviennent aux nombreuses résolutions du Conseil de sécurité et sont mentionnées dans les différents rapports figurant dans la résolution 2231 (2015).

L'emploi continu d'armes chimiques par le régime syrien, qui a adhéré à la Convention sur les armes chimiques et a promis de renoncer à tout son programme d'armes chimiques, est clairement établi, notamment dans le rapport de 2016 (S/2016/738) du Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et de l'Organisation des Nations Unies. Le rapport le plus récent établi par la Mission d'établissement des faits de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) indique clairement qu'un agent neurotoxique a été utilisé en avril dans la ville de Khan Cheïkhoun. Le rapport a identifié de façon claire et sans équivoque divers composants chimiques que l'on ne retrouve que dans le sarin fabriqué par le régime syrien. Les rapports du Mécanisme d'enquête conjoint sont confirmés par de nombreux rapports et déclarations du Directeur général de l'OIAC concernant les lacunes, incohérences et divergences dans la déclaration syrienne. C'est une source d'inquiétude que la communauté internationale doit aborder clairement et sans équivoque afin d'empêcher un affaiblissement de la norme absolue contre l'emploi d'armes chimiques.

L'emploi d'armes chimiques est une évolution profondément préoccupante, compte tenu en particulier des visées d'autres organisations terroristes qui veulent acquérir et utiliser de tels moyens à l'avenir. Cela démontre l'érosion du « tabou chimique » et que les terroristes sont prêts à franchir le pas. Il est capital que la communauté internationale intensifie ses efforts pour répondre efficacement à ce défi et limiter toute possibilité d'emploi futur d'armes chimiques par des acteurs non étatiques.

Certains acteurs de la région prétendent qu'un dispositif de sécurité global peut être mis en place au Moyen-Orient sans la participation directe d'Israël, sans reconnaissance du droit d'Israël à exister à l'intérieur de frontières sûres et sécurisées, sans réduire les tensions régionales ni instaurer la confiance nécessaire entre les

États de la région. Une telle position est intenable et compromet la réalisation d'un Moyen-Orient sûr, stable et sécurisé. Un dialogue régional, fondé sur le principe largement accepté du consensus, doit émaner exclusivement de la région et viser à répondre aux préoccupations de tous les États de la région sur un pied d'égalité et de manière inclusive. C'est la raison pour laquelle Israël a participé de bonne foi aux cinq séries de consultations de Glion, tandis que la partie arabe a refusé d'y participer de manière constructive et s'est finalement retirée des consultations.

Les armes classiques continuent de faire chaque année des centaines de milliers de morts dans le monde. Ces armes, en particulier les armes légères et de petit calibre et les systèmes d'armes tels que les systèmes portatifs de défense aérienne, prolifèrent dans la région sous la forme de marchandises ou d'un savoir-faire et d'une expertise. Israël attend avec impatience la troisième Conférence d'examen du Programme d'action des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et participe activement au processus préparatoire.

Enfin, ce qui concerne le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, Israël tient à souligner à nouveau que le Traité lequel ne crée pas, ne contribue pas au développement ni n'indique l'existence d'un droit coutumier lié à l'objet ou au contenu du Traité.

Quant à la question de la cybersécurité, en tant que membre de l'ancien Groupe d'experts gouvernementaux, Israël regrette que le dernier groupe n'ait pu parvenir à un consensus sur les questions en suspens. Nous sommes prêts à continuer à apporter notre contribution à cet important travail dans l'avenir.

M. Ovsyanko (Biélorus) (*parle en russe*) : Je tiens à vous féliciter M. Bahr Aluloom, ainsi que les membres du Bureau pour leur élection et à les assurer de notre entière coopération.

De nombreux problèmes liés à la sécurité internationale sont plus urgents que jamais et revêtent de nouvelles formes et dimensions. L'année écoulée a été riche en événements directement liés à la stabilité et à la sécurité dans de nombreuses parties du monde. Dans les prochaines semaines, nous allons débattre des questions extrêmement importantes liées au renforcement de la sécurité internationale et régionale et décider des moyens de relever les défis qui se posent à nous.

Le Biélorus est fermement convaincu de l'importance capitale du Traité sur la non-prolifération des

armes nucléaires (TNP) en tant qu'élément central du système actuel de sécurité mondiale. Le renforcement du régime international de non-prolifération des armes nucléaires constitue l'une des priorités géopolitiques de notre pays. Nous estimons que le processus d'examen du TNP, qui a débuté en avril de cette année, nous permettra de surmonter les divergences de position entre les États Membres. Nous sommes prêts à coopérer de manière ouverte et inclusive avec les États parties au TNP afin de faire progresser le processus d'examen.

Nous sommes convaincus que le plein développement de l'énergie atomique est impossible sans un système de garanties fiables et bénéficiant de la confiance de la communauté internationale. C'est pourquoi nous appuyons les activités de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA), organe faisant le plus autorité dans le domaine de l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. Les garanties de l'AIEA doivent continuer d'être objectives, fondées sur des données techniques et sur les droits et obligations des parties conformément à leurs accords de garanties.

Notre pays est fermement attaché au Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE) en tant que seul accord international, quasi-universel et vérifiable, interdisant les essais nucléaires et sans équivalent. Nous sommes préoccupés par le manque d'avancées constructives de la part des huit États cités à l'annexe 2, dont la ratification est indispensable à l'entrée en vigueur du Traité. Nous les exhortons à signer ou à ratifier le Traité.

Le Biélorus condamne vigoureusement les essais nucléaires de la Corée du Nord, qui constituent une violation des résolutions du Conseil de sécurité. Nous sommes cependant opposés à toute forme d'hystérie militaire à l'encontre de la péninsule. Nous appelons à la reprise du dialogue et des pourparlers sur le règlement des questions nucléaires liées à la péninsule coréenne.

Le Biélorus soutient les initiatives visant à rétablir la viabilité et l'activité de la Conférence du désarmement, notre unique mécanisme de désarmement multilatéral. Nous saluons les efforts déployés par le Groupe de travail de la Conférence du désarmement sur la voie à suivre et nous avons assumé la fonction de coordonnateur du Groupe pour l'examen des points 5 à 7 de son ordre du jour. Les membres de la Conférence ont pu ainsi reprendre leur discussion de fond sur ces points de l'ordre du jour. Nous ne sommes cependant pas parvenus à briser le cercle vicieux qui nous empêche d'adopter un document technique pour notre programme de travail.

Face à la détérioration actuelle du système de sécurité internationale, la situation exige une réponse de la part de tous les États.

Cette année, le Bélarus soumettra à l'examen de la Première Commission, comme à l'accoutumée, un projet de résolution, intitulé « Interdiction de mettre au point et de fabriquer de nouveaux types d'armes de destruction massive et de nouveaux systèmes d'armes : rapport de la Conférence du désarmement », qui a été présenté à la Conférence du désarmement de Genève à sa dernière session. Il s'agit d'un projet de résolution triennal, dont la version actuelle ne comporte que des changements d'ordre technique. Ce projet de résolution vise à promouvoir la notion de prévention d'une course aux armements. Nous nous apprêtons à le présenter dans le cadre des consultations officieuses qui se tiendront à New York. Nous sommes fermement convaincus que la situation internationale actuelle, la multiplication des menaces et la nécessité d'y répondre, ainsi que la recherche du compromis qui caractérise le projet de résolution, nous permettront de l'adopter par consensus au cours de la soixante-douzième session de l'Assemblée générale.

La République du Bélarus reste attachée à l'objectif visant à prévenir la prolifération des armes de destruction massive, de leurs vecteurs et des technologies et matières connexes. Nous attachons beaucoup d'importance aux principes et mécanismes fournis par la résolution 1540 (2004) du Conseil de sécurité, qui occupe une place particulière au sein des régimes universels et solides de non-prolifération, dont le TNP, la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Le Bélarus mène une politique responsable et claire pour ce qui est de la mise en œuvre concrète de la résolution 1540 (2004). À notre avis, cette résolution est unique en son genre, en ce sens qu'elle offre une démarche complexe et globale dans la lutte contre les armes de destruction massive. Le Bélarus envisage la tenue d'un séminaire sur cette résolution au cours du premier semestre de 2018. Il s'agira, nous le pensons, d'un des événements les plus importants organisés dans le cadre du Commonwealth des États indépendants sur l'unification des efforts internationaux pour lutter contre la prolifération des armes de destruction massive.

Les lacunes persistent en ce qui concerne la réglementation juridique de l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques. Nous pensons qu'il serait possible d'y remédier en partie en

adoptant un accord portant sur la prévention du déploiement d'armes dans l'espace, et la proposition conjointe de la Russie et de la Chine constitue une bonne base à cet égard. Des mesures concrètes visant à combler cette lacune juridique mériteraient de faire l'objet d'une étude approfondie et de recevoir le soutien de la communauté internationale.

La production, le transfert et la prolifération incontrôlés des armes légères et de petit calibre continuent d'être l'un des plus grands défis mondiaux dans le domaine de la paix et de la sécurité internationales. Le Programme des Nations Unies en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects et l'Instrument international de traçage sont au cœur des efforts visant à lutter contre la prolifération illicite de ces armes aux niveaux national, régional et international. Le Bélarus respecte strictement les dispositions de ces documents internationaux et souhaite œuvrer à l'amélioration de leur mise en œuvre.

Nous tenons cependant à souligner qu'alors que le Bélarus a bénéficié à l'origine d'une aide financière pour un projet lié au comptage et au stockage des armes légères et de petit calibre, nous avons été en mesure durant cette période de dispenser nous-mêmes une aide technique. Dans le cadre de ce projet, nous avons mis sur pied un programme informatique pour l'établissement de registres sur les armes légères et de petit calibre, lequel fait désormais partie intégrante de nos systèmes nationaux de gestion des stocks de ces armes. La création de ces systèmes nationaux de gestion des stocks d'armes légères et de petit calibre, parallèlement à la prévention du trafic illicite de ces armes, figure dans le Document sur les armes légères et de petit calibre de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ainsi que dans le Programme d'action des Nations Unies. En signe de bonne volonté, le Bélarus est disposé à mettre ce programme à la disposition d'autres États, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de l'OSCE.

Le Bélarus a participé également au renforcement de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel. En avril, nous avons achevé la destruction de 3 millions de mines PFM-1 se trouvant encore sur notre territoire, un type de mine particulièrement dangereux pour la vie et la santé et difficile à détruire, car elle contient des explosifs liquides qui doivent être détruits suivant un procédé technique particulier. Lorsqu'il a signé la Convention d'Ottawa, le Bélarus a sollicité

l'aide de la communauté internationale pour la destruction de ces mines, et nous exprimons toute notre gratitude à l'Union européenne pour avoir répondu positivement à cette demande. Le 12 octobre prochain, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, le Bélarus organisera un événement consacré à la destruction des mines antipersonnel au Bélarus. Les renseignements concernant cet événement seront bientôt publiés dans le *Journal des Nations Unies*.

M^{me} Granda Averhoff (Cuba) (*parle en espagnol*) : La délégation cubaine tient à féliciter le Président et les membres du Bureau pour leur élection. Nous lui souhaitons plein succès dans sa tâche et lui renouvelons le soutien de notre délégation.

Nous souscrivons pleinement à la déclaration prononcée par le représentant de l'Indonésie au nom du Mouvement des pays non alignés (voir A/C.1/72/PV.2).

Cuba se réjouit que la Première Commission de l'Assemblée générale à sa soixante-douzième session puisse entamer son débat général en soulignant les résultats concrets obtenus sur la difficile voie du désarmement. Le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, adopté le 7 juillet, codifie dans le droit international le caractère illégitime et illégal des armes nucléaires, en interdisant l'existence, l'emploi ou la menace d'emploi de ces armes, ainsi que tout type d'essai nucléaire. Conformément à son attachement au désarmement nucléaire, Cuba a signé le Traité, le 20 septembre, et appuie son entrée en vigueur rapide.

Nous pensons cependant que de nouveaux efforts doivent être déployés pour atteindre l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires. À cet égard, nous appelons à la tenue en 2018 d'une conférence internationale de haut niveau en vue d'examiner les progrès réalisés en matière de désarmement nucléaire et d'autres mesures pertinentes. Nous espérons que cette conférence, tout comme la tenue récente d'une réunion de haut niveau consacrée à la célébration de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires, bénéficiera du soutien de la communauté internationale et qu'ainsi nous pourrions poursuivre le travail engagé en vue de l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. L'humanité vit toujours sous la menace de quelque 15 000 armes nucléaires, une situation intolérable dans laquelle des millions de dollars sont dépensés en armements, notamment pour la modernisation des armes nucléaires, alors que nous ne parvenons pas à mobiliser les ressources suffisantes pour appuyer les efforts internationaux consacrés à la

réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Nous appelons les États dotés d'armes nucléaires à faire preuve de la volonté politique et de l'engagement nécessaires pour réaliser le désarmement nucléaire, en particulier lors de la tenue prochaine de la dixième Conférence d'examen du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et au cours de son processus préparatoire. La seule application du principe de non-prolifération ne permettra pas d'atteindre cet objectif.

À l'occasion du cinquantième anniversaire de l'adoption du Traité de Tlatelolco, nous tenons à souligner la contribution importante des zones exemptes d'armes nucléaires à cet égard et à renouveler notre ferme appui à la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive.

Nous appuyons sans réserve l'interdiction et l'élimination complète de ces armes de manière transparente, vérifiable et irréversible en tant que seule garantie contre leur acquisition et leur utilisation, notamment par des terroristes. De même, nous nous conformons pleinement aux dispositions de la Convention sur les armes chimiques et la Convention sur les armes biologiques. Nous rejetons catégoriquement l'emploi de toute arme de destruction massive par qui que ce soit et en toute circonstance. Nous tenons, à ce propos, à souligner le travail réalisé par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques à l'occasion de son vingtième anniversaire. Nous rappelons qu'il importe de veiller à l'équilibre de ses piliers dans l'avenir et de traiter les questions en suspens. À cet égard, procéder dès que possible à la destruction internationalement vérifiée de tous les types d'armes chimiques sera le moyen le plus efficace d'empêcher que ces armes de destruction massive puissent un jour être utilisées.

L'adoption d'un protocole juridiquement contraignant visant à renforcer la Convention sur les armes biologiques de façon complète et équilibrée est essentielle pour éliminer la possibilité que des agents bactériologiques et à toxines puissent être utilisés comme armes. Nous appelons à la cessation immédiate de toutes les limitations et restrictions imposées, en particulier aux pays en développement, en ce qui concerne l'échange de matières, d'équipements et de technologies pour les activités nucléaires, chimiques et biologiques conformes aux traités internationaux pertinents.

Nous espérons que le consensus auquel sont parvenus le Groupe de travail à composition non limitée

chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire sur les objectifs et le programme de travail d'une quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement, et le Groupe de travail II de la Commission du désarmement sur des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques, permettra de remédier à la paralysie dans laquelle se trouve le mécanisme de désarmement des Nations Unies et qu'il s'étendra à d'autres questions également. En ce qui concerne l'impossibilité à parvenir à un consensus sur des questions de fond au sein du Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale, nous appelons la Première Commission à convoquer un groupe de travail à composition non limitée au sein de l'Assemblée générale en vue d'examiner la question. Seule cette démarche nous permettra de garantir la transparence, l'inclusivité et la participation sur un pied d'égalité de tous les États Membres. Nous devons décider de mesures urgentes dans le cadre des Nations Unies pour empêcher l'utilisation illégale et clandestine, par des individus, organisations et États, des systèmes informatiques d'autres nations pour s'attaquer à des pays, car cela pourrait provoquer des conflits internationaux.

Dans un contexte international caractérisé par l'imposition de sanctions unilatérales et de mesures coercitives, l'emploi de plus en plus fréquent de propos belliqueux comportant la menace d'un recours à la force et l'annonce d'une augmentation des dépenses militaires – qui s'élèvent déjà à 1 700 milliards de dollars – Cuba appelle à un engagement renouvelé à l'égard des buts et principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et au respect de la proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes en tant que zone de paix. Éliminons la pauvreté et consacrons plus de ressources à la promotion du développement durable et moins à l'industrie de la guerre, qui ne sert qu'à tuer.

M. Locsin (Philippines) (*parle en anglais*) : Notre travail en Première Commission est un aspect essentiel de la grande ambition des Nations Unies d'en finir avec la guerre et de maintenir la paix; de défendre les droits et protéger la dignité humaine; de promouvoir la justice et le progrès social; d'améliorer le niveau de vie et d'éliminer la menace la plus grave qui pèse sur cette grande ambition, la menace sur l'homme, dont nous cherchons à améliorer le niveau de vie, que font peser les armes nucléaires et autres armes de destruction massive, capables d'anéantir de vastes pans de l'humanité,

voire son intégralité. Ce n'est qu'ensemble que nous y parviendrons. Nous devons préserver et renforcer le multilatéralisme en tant que moyen le plus efficace pour atteindre nos objectifs. En d'autres termes, le multilatéralisme consiste à unir nos forces, avancer par étape et réussir ensemble.

L'état de stagnation dans lequel se trouve depuis des décennies le multilatéralisme en matière de désarmement, qui nous a empêchés d'accomplir de réels progrès, montre enfin des signes d'amélioration. L'adoption par 122 pays du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires est le remède contre cette narcolepsie nucléaire. En avril dernier, la Commission du désarmement des Nations Unies a adopté des recommandations concernant des mesures de confiance concrètes dans le domaine des armes classiques. Cela a été suivi en juin de l'adoption de recommandations portant sur les objectifs et l'ordre du jour de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. En juillet dernier, l'ONU a vu l'adoption du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires – après seulement cinq semaines de négociations marquées par la coopération, le respect mutuel et un désir profond et collectif de réaliser une percée en matière de désarmement nucléaire et de ne plus nous contenter de paroles.

Un principe fondamental qui doit sous-tendre notre participation à ce travail est la nécessité de se conformer aux obligations qui nous incombent en vertu des divers traités et accords de non-prolifération et de désarmement tant en ce qui concerne les armes classiques que les armes de destruction massive et de les universaliser. Il s'agit d'une priorité absolue. Davantage de discussions et de conférences ne nous permettra pas d'avancer, seulement de nous répéter. Les discussions doivent faire plutôt que défaire; une discussion plus approfondie devrait faire davantage que ce qui a été fait jusqu'à présent. Le souhait inextinguible, souvent exprimé, de parvenir au désarmement est devenu une fin en soi. Cessons de politiser ces discussions, car nous risquons de paralyser le processus et de compromettre nos chances d'accomplir des progrès réels et non pas vides de sens. La survie de l'homme n'est pas un problème politique. Éviter une guerre au moyen d'armes nucléaires n'est pas discutable, bien qu'elle soit possible et que la disponibilité des armes nucléaires puisse augmenter au point de rendre la guerre nucléaire inévitable. L'universalisation exige que ces instruments de paix et de sécurité – ces tentatives documentées de transformer les épées en charrues – soient salués et promus aux niveaux régional et national, en particulier dans les

contextes différents et uniques des États Membres. Faute de quoi, la seule perspective serait celle d'une planète morte, post-nucléaire servant de cercueil à l'humanité.

À ce stade, c'est le TNP qui vient à l'esprit. Son objectif final est le désarmement nucléaire mondial. La non-prolifération n'est que la première étape. Le désarmement mondial restera un objectif insaisissable si le nombre d'États nucléaires continue de croître. Pour parvenir au désarmement, il est vital de faire cesser la diffusion d'armes nucléaires vers de nouveaux États, potentiellement instables, essentiellement parce qu'elles peuvent se propager à des acteurs non étatiques que nous redoutons. La Conférence des parties chargée d'examiner en 2020 le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires doit aboutir à un résultat substantiel, faute de quoi nous risquons de porter atteinte à la pierre angulaire du régime de désarmement nucléaire et de non-prolifération, ce qui anéantirait les efforts que nous déployons pour parvenir à un monde sans armes nucléaires.

Les tensions sur la péninsule coréenne, générées et entretenues par le comportement irresponsable et voyou de la République populaire démocratique de Corée, représentent un danger évident et réel - non seulement pour la paix, mais aussi pour la survie des sociétés et des économies dans cette partie du monde et, donc, pour la stabilité économique du reste du monde. Il est plus qu'urgent et impératif que le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires entre en vigueur le plus tôt possible. En ce qui concerne la République populaire démocratique de Corée, nous continuons d'appeler à la reprise du dialogue en tant que premier pas vers l'apaisement des tensions.

Comme preuve de sa volonté indéfectible d'atteindre l'objectif d'un désarmement nucléaire complet, vérifiable et irréversible, les Philippines ont signé le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dès le premier jour de son ouverture à la signature. Le Traité complète et renforce le dispositif actuel de désarmement nucléaire. En délégitimant sans ambiguïté les armes nucléaires et en remettant en question la notion de dissuasion nucléaire, il comble le vide juridique qui a proscrit les armes chimiques et biologiques, mais pas les armes nucléaires. Il prépare le terrain pour leur élimination effective.

Cette année marque le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la zone exempte d'armes nucléaires en Asie du Sud-Est. J'invite nos représentants à soutenir et parrainer le projet de résolution

sur le Traité de Bangkok que l'ASEAN déposera à la présente session.

Dans le monde d'aujourd'hui, de nouvelles technologies apparaissent à chaque minute ou presque. Cela pose un immense défi à la communauté du désarmement lorsque de telles technologies sont militarisées. L'ONU doit s'attaquer à ces nouveaux défis en élaborant de nouveaux instruments et cadres pour les englober et contenir les menaces qu'elles représentent. Nous souhaitons en particulier souligner le travail important accompli pour l'éducation au désarmement par l'Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement, en particulier sur les nouvelles questions de sécurité liées aux systèmes d'armes autonomes et à la cybersécurité. Nous exhortons les États Membres à appuyer les travaux menés dans ce domaine.

M. Gerschner (Autriche) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président et les membres du Bureau pour leur élection et à les assurer du plein appui de la délégation autrichienne.

L'Autriche souscrit à la déclaration prononcée hier par l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2).

Il y a quelques semaines, le monde apprenait le décès de Stanilas Petrov, survenu il y a quelques mois en Russie. Nous rendons tous hommage à cet homme courageux, au destin unique. Son histoire résonne en nous de deux manières différentes aujourd'hui. Comme en 1983, le danger d'une guerre nucléaire capable de détruire l'ensemble du monde est encore terriblement proche. Mais Petrov nous a rappelé que même lorsqu'une catastrophe semble inévitable, il n'est jamais trop tard pour agir comme il se doit. Que sa sagesse et son héritage soient pour nous tous une source d'inspiration.

L'attention non seulement des experts en désarmement et en sécurité internationale, mais de la communauté internationale tout entière, est actuellement largement concentrée sur le problème urgent de la guerre nucléaire et des programmes d'armement nucléaires et de missiles balistiques de la République populaire démocratique de Corée. L'Autriche a condamné de manière claire et véhémement les activités de la République populaire démocratique de Corée dans ce domaine et appelé Pyongyang à changer de stratégie. La crise atteint désormais un point culminant. Une solution pacifique et négociée doit être trouvée si nous voulons éviter un désastre. Le Plan d'action global commun destiné à régler la question nucléaire iranienne pourrait être une source d'inspiration pour le règlement

de la question coréenne. L'accord conclu avec Téhéran montre que la diplomatie aboutit toujours aux meilleurs résultats, même lorsqu'on traite de problèmes apparemment insolubles.

Deux conclusions s'imposent aujourd'hui en ce qui concerne l'évolution de la question nord-coréenne. La première tient au fait regrettable que la République populaire démocratique de Corée est le seul pays à procéder encore à des essais nucléaires au XXI^e siècle. Tous les États s'accordent à reconnaître que ce comportement est inacceptable. Cette position serait encore plus crédible si les États qui ne l'ont pas encore fait signaient et ratifiaient le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. En prenant cette mesure importante, les États cités à l'annexe 2 permettraient enfin son entrée en vigueur. L'autre conclusion que l'on peut tirer de la situation nord-coréenne est que le régime international de non-prolifération nucléaire, avec le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) en son cœur, n'a malheureusement pas pu empêcher ce pays de se doter de la capacité de fabriquer des armes nucléaires. Le régime de non-prolifération doit donc être renforcé. Les mécanismes actuels destinés à arrêter la fourniture d'articles posant un risque de prolifération peuvent et doivent fonctionner plus efficacement.

Nous devons non seulement réfléchir à des moyens plus efficaces d'empêcher des pays d'emprunter la voie du nucléaire, mais aussi accorder davantage d'attention à la question fondamentale de savoir pourquoi un État décide en premier lieu d'opter pour la voie nucléaire. Dans le cas de la République populaire démocratique de Corée, la raison en est que Pyongyang estime qu'il a besoin d'une dissuasion nucléaire pour préserver sa sécurité. Il est ressorti des récents débats au Conseil de sécurité que les armes nucléaires menacent la sécurité de la République populaire démocratique de Corée plutôt qu'elles ne la renforcent. Nous partageons cet avis et voudrions ajouter qu'il en va de même pour tous les États. Les négociateurs du TNP ont reconnu l'interdépendance entre la non-prolifération et le désarmement nucléaire. L'existence prolongée et intentionnelle d'armes nucléaires, comme en témoignent la modernisation coûteuse des programmes et l'incapacité à progresser sur le front du désarmement nucléaire, est l'une des raisons de la prolifération nucléaire. Tant que des armes nucléaires existeront, la sécurité de tous les États sera en danger.

Une grande majorité d'États, dont l'Autriche, a récemment proposé un moyen de sortir de ce dilemme

sécuritaire. Le nouveau Traité sur l'interdiction des armes nucléaires représente une avancée historique à laquelle l'Autriche est fière d'avoir apporté son concours. Le nouveau Traité a été adopté par 122 États en juillet. De nombreux États, comme l'Autriche, l'ont déjà signé, et certains l'ont même ratifié. En agissant de la sorte, ces États ont rejeté sans réserve les armes nucléaires. Ils ont réaffirmé le choix qu'ils avaient fait en adhérant au TNP en tant qu'États non dotés d'armes nucléaires. À cette époque, certains d'entre nous – mais certainement pas l'Autriche, loin s'en faut – estimaient peut-être encore que renoncer à l'option nucléaire représentait un sacrifice sur le plan de la sécurité nationale. Peut-être ont-ils renoncé à cette option, non sans hésitation, en échange de la promesse non encore concrétisée que les États dotés d'armes nucléaires adopteraient la même attitude en se désarmant, conformément à l'article VI du TNP.

Dans l'intervalle, l'écrasante majorité des États est parvenue à la conclusion que leur sécurité était mieux assurée sans armes nucléaires qu'avec de telles armes. C'est aussi la raison pour laquelle tant de pays sont parties à des zones exemptes d'armes nucléaires ou se sont déclarés exempts d'armes nucléaires à titre national. Conscients des graves conséquences sur le plan humanitaire des explosions nucléaires, de plus en plus d'États ont abouti à la conclusion que l'existence continue de ces armes n'est ni avantageuse ni souhaitable, mais qu'elle représente une menace pour la sécurité nationale et collective, voire pour la survie de l'humanité, et doivent donc être abandonnées. Cette conviction explique pourquoi une large majorité d'États a exprimé la volonté politique d'interdire les armes nucléaires par le truchement du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, interdisant ainsi définitivement la dernière catégorie, la plus dangereuse, d'armes de destruction massive non encore proscrite. Le Traité renforce donc grandement la non-prolifération et le TNP et apporte ainsi une contribution majeure à la mise en œuvre de l'article VI du Traité.

Si le Traité contribue à la non-prolifération, il est aussi extrêmement novateur en matière de désarmement nucléaire et constitue une étape majeure, essentielle vers l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires. Il mérite qu'on lui consacre davantage de temps que ce n'est le cas aujourd'hui, et nous reviendrons par conséquent sur ce traité au cours du débat thématique sur ce sujet.

Dans le domaine du désarmement classique, la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel est jusqu'à présent la plus grande réussite du XXI^e siècle. La preuve la plus évidente de son efficacité est le fait que la moitié des pays touchés par les mines dans le monde ont totalement débarrassé leur territoire de ces engins. Malheureusement, le net recul enregistré après l'entrée en vigueur de la Convention en ce qui concerne le nombre de victimes causées chaque année par ces armes particulièrement insidieuses, cruelles et aveugles a connu un frein, du fait de la réutilisation récente de mines antipersonnel, en particulier par des acteurs non étatiques. Beaucoup trop de personnes, la plupart des civils innocents, femmes et enfants, continuent d'être victimes de ces mines, comme nous l'avons récemment constaté en Iraq, au Myanmar et en Syrie.

La Conférence d'examen de la Convention en 2014, à Maputo, s'est engagée à débarrasser le monde de ces armes d'ici 2025. Il s'agit d'un objectif ambitieux mais réaliste. Il faut pour cela parvenir à l'universalisation de la Convention et à sa mise en œuvre au niveau national. L'Autriche souhaite profiter de sa présidence actuelle de la Convention et, en particulier, de la Réunion des États parties à la Convention de Vienne, en décembre prochain, pour susciter une forte impulsion afin de faire progresser notre travail commun au titre de la Convention et atteindre notre objectif partagé d'un monde exempt de mines antipersonnel.

Par souci de temps, je ne prononcerai pas l'intégralité de ma déclaration, qui sera bientôt disponible sous forme électronique. Pour terminer, je tiens à nouveau à assurer le Président du ferme appui de la délégation autrichienne et à lui souhaiter plein succès dans sa tâche. Sous sa direction avisée, nous sommes impatients de participer aux discussions fructueuses qui auront lieu dans les semaines à venir, lesquelles donneront lieu à des projets de résolution qui seront adoptés en plénière de l'Assemblée générale.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie le représentant de l'Australie des paroles aimables adressées au Président et aux autres membres du Bureau. Je rappelle aux délégations qu'elles doivent limiter leurs interventions à huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

M^{me} Bird (Australie) (*parle en anglais*) : Alors que débutent les travaux de la Commission, il n'est pas inutile de réfléchir à ce que nous essayons de faire dans cette enceinte. Notre objectif commun est de parvenir à un monde où chacun puisse vivre en paix, dans la

sécurité et la prospérité. De nombreuses menaces pèsent sur cet objectif. Les programmes illégaux de mise au point de missiles nucléaires et balistiques de la Corée du Nord représentent une menace grave et croissante pour la sécurité mondiale. Ils constituent un défi direct à la fois pour le dispositif de désarmement et de non-prolifération et pour l'autorité du Conseil de sécurité. La montée des tensions dans d'autres parties du monde, notamment au Moyen-Orient, et d'autres défis, tels que le fléau du terrorisme, nourrissent également l'insécurité mondiale. Parallèlement, nous courrons le risque d'une polarisation multilatérale croissante, liée à l'impatience face au rythme du désarmement et au désaccord sur la meilleure façon de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Aujourd'hui, plus que jamais, nous devons continuer de privilégier une démarche coopérative et collaborative. Nous devons trouver des moyens concrets de renforcer la sécurité et de dissuader des comportements tels que celui de la Corée du Nord.

Le Plan d'action global commun est un accord historique qui bénéficie du soutien de l'Australie. Toute rupture de ce mécanisme constituerait pour nous une source d'inquiétude, en particulier en l'absence de toute autre option viable. L'Australie encourage l'Iran et toutes les parties au Plan d'action à continuer de le mettre en œuvre et à respecter ses termes.

Nous sommes fermement convaincus que, pour faire progresser le désarmement nucléaire et renforcer la sécurité, nous devons continuer à appuyer avec fermeté le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, en tant que pierre angulaire des efforts de désarmement à long terme de la communauté internationale. Nous partageons l'objectif d'un monde exempt d'armes nucléaires, mais le simple fait de les déclarer illégales, sans l'adhésion des États détenteurs, ne nous rapprochera pas de cet objectif. Nous devons renouveler nos efforts en faveur des éléments essentiels du désarmement nucléaire, notamment l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires; la négociation d'une interdiction juridiquement contraignante et effectivement vérifiable de la production de matières fissiles; et des progrès en matière de vérification nucléaire, notamment dans le cadre de la prochaine réunion du Groupe d'experts gouvernementaux, à laquelle nous espérons bientôt participer. Alors que nous célébrons cette année le trentième anniversaire du Traité sur la zone dénucléarisée du Pacifique Sud – le Traité de Rarotonga – nous encourageons également d'autres initiatives communes de désarmement régional.

L'Australie continue d'accorder une priorité élevée à la promotion du désarmement classique. Nous réaffirmons notre attachement au caractère universel et à la mise en œuvre du Traité sur le commerce des armes, en particulier dans notre région Asie-Pacifique. Le Traité sur le commerce des armes joue un rôle essentiel pour appuyer les intérêts fondamentaux de sécurité nationale. Il traite un large éventail de défis mondiaux, qui vont de la prévention des conflits et des atrocités à l'appui à la mise en œuvre des objectifs de développement durable. Chacun sera le bienvenu à l'occasion du lancement, le 20 octobre, d'une publication sur les retombées plus vastes du Traité sur le commerce des armes.

L'Australie demeure préoccupée par les effets à long terme de l'utilisation de mines terrestres, d'armes à sous-munitions et d'engins explosifs improvisés (EEI). Nous encourageons les États à prendre toutes les mesures qui s'imposent pour réduire les souffrances causées par les mines terrestres et les armes à sous-munitions, ainsi que le problème plus vaste des restes explosifs de guerre, qui perdurent longtemps après la fin des conflits. Nous espérons que les États Membres appuieront le projet de résolution sur les EEI, présenté cette année par l'Afghanistan, l'Australie et la France.

L'Australie demeure profondément préoccupée par la résurgence de l'utilisation d'armes chimiques, en particulier au moment où nous célébrons le vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur les armes chimiques et de la création de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques. Nous appelons la communauté internationale à respecter la norme bien établie contre l'utilisation de telles armes et à manifester sa volonté de contraindre les auteurs de violations à répondre de leurs actes, notamment en Syrie. Si l'Australie a regretté l'absence de consensus à la Conférence d'examen de la Convention sur les armes biologiques de 2016, elle reste néanmoins déterminée à renforcer les dispositions de la Convention.

L'Australie se félicite de l'attention continue et croissante portée à l'espace et à la cybersécurité. La célébration cette année du cinquantième anniversaire du Traité sur l'espace extra-atmosphérique nous offre l'occasion de réfléchir à l'importance que revêt l'espace pour notre prospérité et notre développement. En cette année anniversaire, l'Australie a annoncé son intention de créer une agence consacrée à l'espace afin de pouvoir disposer d'un plan stratégique à long terme pour ses activités spatiales. Nous confirmons notre volonté

de promouvoir un cadre de stabilité internationale pour le cyberspace, reposant sur la mise en œuvre du droit international existant, des normes convenues sur une base volontaire régissant le comportement responsable des États et des mesures de confiance. L'Australie regrette que le Groupe d'experts gouvernementaux chargé d'examiner les progrès de l'informatique et des télécommunications dans le contexte de la sécurité internationale pour la période 2016-17 n'ait pas pu dégager un consensus sur son rapport. Nous continuerons de promouvoir les conceptions communes figurant dans les précédents rapports du Groupe, en nous appuyant sur notre première stratégie internationale d'engagement cybernétique.

Alors que le mécanisme de désarmement des Nations Unies a connu des difficultés au fil des années, nous avons été encouragés par les résultats consensuels obtenus cette année par la Commission du désarmement, sortant ainsi d'une impasse de près de deux décennies. Cette avancée et l'issue consensuelle des travaux du Groupe de travail à composition non limitée sur la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement nous donnent un réel espoir que les États Membres pourront se rassembler et aboutir à des résultats concrets dans l'intérêt de chacun.

L'Australie reste déterminée à jouer son rôle et à travailler de manière constructive et participative afin d'atteindre notre objectif commun, qui est d'améliorer la sécurité et la stabilité mondiales grâce aux travaux de cette importante Commission.

M. Morejón Pazmiño (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection. Ils pourront compter sur l'appui de ma délégation dans l'accomplissement de leur tâche à la tête de la Première Commission.

Cette année marque une étape importante dans la recherche d'un monde exempt d'armes nucléaires et dans le domaine du désarmement en général. Le 7 juillet, la conférence convoquée par l'Assemblée générale pour négocier un instrument juridiquement contraignant interdisant les armes nucléaires a adopté le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, avec le soutien de 122 États. Ces armes, qui représentent une grave menace pour l'humanité, ont finalement été interdites en vertu d'un instrument universel et dans le cadre d'un processus qui, comme cela a été souligné à plusieurs reprises, apporte de la démocratie en matière de désarmement, de désarmement nucléaire en particulier. Le

Président de la République de l'Équateur, Lenín Moreno Garcés, a signé le Traité, le 20 septembre. Nous invitons tous les États, notamment les États dotés d'armes nucléaires et leurs alliés, à le signer sans plus tarder, remplissant ainsi de manière concrètes les obligations qui leur incombent au titre de l'article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires.

Au cours du débat thématique, la délégation équatorienne présentera ses vues sur les différentes questions inscrites à l'ordre du jour de la Commission. Aujourd'hui, j'aimerais aborder brièvement la question du désarmement et l'importance qu'elle revêt pour l'Organisation. Dès la création de l'ONU, alors que nous venions de subir les horreurs de la Seconde Guerre mondiale, le désarmement a figuré parmi ses principales priorités. La première résolution adoptée par l'Assemblée générale, la résolution 1 (I), a été présentée par l'Ambassadeur équatorien Homero Viteri Lafronte, alors Rapporteur de la Première Commission. Elle appelait à l'élimination des armements nationaux, des armes atomiques et toutes autres armes importantes permettant des destructions massives.

L'ancien Secrétaire général U Thant a évoqué les trois « D » en tant que priorités des Nations Unies - désarmement, développement et décolonisation. Lors de la dixième session extraordinaire de l'Assemblée générale, la première consacrée au désarmement, l'Assemblée a réaffirmé le rôle central de l'ONU dans les efforts de désarmement et créé des mécanismes à cette fin. Beaucoup aujourd'hui sont déçus qu'il n'ait pas été fait davantage dans ce domaine, car nous sommes encore loin d'avoir réalisé un désarmement général et complet, sous un contrôle international efficace, malgré les efforts importants que nous avons déployés. Mais cette déception ne doit en aucun cas nous faire sous-estimer l'importance et le caractère central des efforts réalisés par les Nations Unies en matière de désarmement. Nous devons redoubler d'efforts pour atteindre les objectifs de développement durable au titre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, et nous devons redoubler d'efforts pour promouvoir les objectifs de désarmement.

Tous les États doivent s'unir pour lutter contre les changements climatiques, de la même façon que nous sommes unis pour promouvoir le désarmement. Nous devons protéger nos océans et leurs ressources biologiques afin d'assurer la survie de l'humanité. Nous devons sans cesse consolider les acquis obtenus en matière de désarmement et progresser davantage dans

ce domaine dans l'intérêt de notre propre survie. Le désarmement doit toujours être au cœur des efforts de l'Organisation, dont il constitue l'ADN. C'est la raison pour laquelle nous devons faire fi des appels que nous entendons de temps en temps à laisser de côté les efforts de désarmement en faveur d'autres tâches supposées plus productives. Cela irait à l'encontre de la Charte des Nations Unies, qui confère à l'Assemblée un rôle précis en matière de désarmement et de réglementation des armements. Cela irait à l'encontre des attentes des nations au nom desquelles l'ONU a été créée.

C'est la raison pour laquelle l'Équateur réaffirme son ferme appui à l'égard du multilatéralisme en tant que principe directeur dans les domaines du désarmement, de la non-prolifération et de la maîtrise des armements. Nous nous félicitons donc de l'adoption par consensus, au sein du Groupe de travail à composition non limitée chargé de faire avancer les négociations multilatérales sur le désarmement nucléaire, des recommandations concernant les objectifs et le programme de travail de la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Nous espérons que, dans les mois à venir, les négociations entre tous les États se poursuivront afin de fixer la date de cette session extraordinaire, dont nous avons tellement besoin en cette période.

Pour terminer, j'aimerais faire brièvement référence à la situation actuelle dans laquelle, comme le souligne le Secrétaire général dans sa déclaration devant l'Assemblée générale (voir A/72/PV.3), les craintes suscitées par les armes nucléaires sont à leur paroxysme depuis la fin de la guerre froide. La constitution équatorienne condamne la mise au point, la détention, l'emploi ou la menace d'emploi d'armes nucléaires. Mon gouvernement a donc fermement condamné les essais nucléaires récents et déplore vivement la possession d'armes nucléaires par qui que ce soit. Pour nous, il n'existe pas de bons ou de mauvais, de responsables ou d'irresponsables parmi les pays détenteurs d'armes nucléaires, c'est leur existence même que nous dénonçons.

Mais nous devons aussi souligner combien nous regrettons d'avoir entendu, il y a deux semaines à peine en Assemblée générale, une enceinte qui devrait être consacrée à la promotion de la paix, des menaces implicites de destruction totale de pays entiers au moyen d'armes nucléaires. Il s'agit là d'une violation de l'interdiction énoncée dans la Charte de recourir à la menace ou à l'emploi de la force. Nous demandons avec fermeté

que de telles menaces, quel qu'en soit l'auteur, cessent immédiatement dans l'intérêt de la paix mondiale. C'est pourquoi notre tâche en Commission revêt encore plus d'urgence.

M. Gabriëlse (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président et les membres du Bureau pour leur élection. Ils pourront compter sur le plein appui de la délégation néerlandaise. En plus de la déclaration prononcée par l'observateur de l'Union européenne (voir A/C.1/72/PV.2), j'aimerais faire les observations suivantes à titre national.

Comme l'a déclaré le Premier ministre des Pays-Bas il y a quelques semaines à l'Assemblée générale des Nations Unies,

« Chaque époque et chaque décennie a ses problèmes, grands et petits, et ceux auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui semblent accablants ... Mais si nous considérons le long terme ... il y a des raisons d'être optimistes. »
(A/72/PV.8, p. 14-15)

Le monde d'aujourd'hui est plus complexe, avec une multitude d'acteurs et des progrès technologiques qui dépassent souvent notre imagination. Cette complexité offre des possibilités, telles que l'implication plus grande des parties prenantes, la connectivité et les technologies contribuant à l'amélioration de la vie, mais nous assistons également à une montée des tensions dans de nombreuses parties du monde. Les efforts de désarmement et de non-prolifération sont indispensables pour réduire les tensions. Non seulement ils s'attaquent à leurs causes profondes, mais ils suscitent également la confiance, ce qui constitue en soi un facteur d'apaisement des tensions.

Quand on observe certains événements récents, la nécessité de déployer des efforts en matière de désarmement et de non-prolifération est évidente. Le mois dernier nous l'a rappelé avec force, avec le sixième essai nucléaire mené par la République populaire démocratique de Corée, le 3 septembre. Cet essai a été précédé et suivi de plusieurs essais de missiles balistiques. Les Pays-Bas condamnent dans les termes les plus vifs le comportement provocateur de la République populaire démocratique de Corée. De tels agissements déstabilisent la région, représentent une menace pour la paix et la sécurité régionales et mondiales et doivent par conséquent cesser immédiatement. Ce régime doit respecter pleinement ses obligations internationales, notamment les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité. En

outre, la République populaire démocratique de Corée doit se conformer à nouveau à ses obligations en vertu du Traité sur la non-prolifération nucléaire (TNP) et des garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, signer et ratifier le Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (TICE).

Les Pays-Bas sont pleinement attachés à l'objectif d'un monde dans lequel les armes nucléaires seront abolies. De façon définitive et irréversible. Le TNP est la pierre angulaire du régime mondial de non-prolifération et de désarmement nucléaires. Sa pleine mise en œuvre nécessite des efforts actifs et conjoints; il constitue la base juridique des engagements communs envers le désarmement, notamment l'engagement en faveur d'un monde exempt d'armes nucléaires. Nous pouvons être en désaccord sur la façon d'atteindre cet objectif, mais il est capital que nous restions concentrés sur cet objectif ultime, que nous partageons tous.

Le Plan d'action global commun renforce la viabilité du régime de non-prolifération fondé sur des règles, créé par le TNP. Il souligne la valeur de la diplomatie nucléaire multilatérale. Les Pays-Bas se félicitent de la mise en œuvre en cours de l'accord et demandent à toutes les parties de continuer à respecter les engagements pris dans le cadre du Plan d'action global commun.

Le Mécanisme d'enquête conjoint de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et l'Organisation des Nations Unies a conclu, dans son troisième rapport (voir S/2016/738), que le régime syrien est responsable de l'utilisation d'armes chimiques dans deux cas sur lesquels il a enquêté. Nous réitérons que les responsables doivent être redevables de ces crimes. Nous soulignons l'importance du travail accompli par le Mécanisme d'enquête conjoint et appuyons fermement une prorogation immédiate de son mandat pour une année supplémentaire afin d'envoyer un signal fort contre l'impunité. Les Pays-Bas appellent la Syrie à se conformer pleinement à toutes les obligations qui lui incombent en vertu de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, à coopérer pleinement avec l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques et à faire toute la transparence sur l'ensemble de son programme d'armes chimiques.

Le débat international sur la question complexe des systèmes d'armes autonomes est multiforme. Ce débat est cependant essentiel pour la sécurité mondiale future. Nous regrettons par conséquent l'annulation de la première réunion du Groupe d'experts

gouvernementaux au titre de la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Ce débat ne devrait pas subir davantage de retards. Nous demandons donc à toutes les parties prenantes de participer activement à la prochaine réunion du Groupe d'experts gouvernementaux, en novembre prochain.

Nous sommes fermement convaincus qu'il est possible de reléguer au passé les armes à sous-munition. Nous avons été consternés d'apprendre que le nombre des victimes d'armes à sous-munitions a plus que doublé en 2016, par rapport à l'année précédente. Les Pays-Bas continuent de condamner toute utilisation d'armes à sous-munitions par tout acteur.

Les Pays-Bas sont pleinement attachés à notre objectif commun d'un monde sans mines en 2025. Le défi est immense : nous devons intensifier nos efforts alors que le nombre des victimes de mines terrestres - y compris les engins improvisés - est en augmentation et que, du fait de Daech, le Moyen-Orient est confronté à d'énormes problèmes de contamination. Nous appuyons la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. D'où notre participation active aux mécanismes de la Convention, en contribuant notamment à l'approche individualisée. Les Pays-Bas disposent d'un programme pluriannuel de plus de 50 millions d'euros pour appuyer la lutte antimines dans 13 pays.

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, deux défis importants se posent : la mise en œuvre effective du Traité par ses États parties et son universalisation. Pour accroître encore la rapidité et la qualité de la mise en œuvre du Traité, les Pays-Bas ont récemment contribué au Fonds de contributions volontaires du Traité. Les Pays-Bas restent attachés au succès du Traité et sont fiers de partager un siège avec la Suède au sein du Comité de gestion du Traité sur le commerce des armes.

Internet est une technologie clef qui offre de multiples possibilités d'innovation, de croissance économique et de mise en œuvre des droits de l'homme. Cependant, le cyberspace est également utilisé par des acteurs étatiques et non étatiques pour menacer la sécurité internationale. Cette évolution est inquiétante. Afin de réduire le risque d'escalade, les Pays-Bas encouragent l'applicabilité du droit international, y compris la Charte

des Nations Unies dans son ensemble, et se félicitent de l'élaboration de normes supplémentaires de comportement volontaire. L'incapacité du Groupe d'experts des Nations Unies à parvenir à un accord, en particulier sur la manière dont le droit international s'applique dans le cyberspace, est regrettable. Les Pays-Bas exhortent tous les États à se montrer constructifs et à faire avancer ces discussions.

La prévention d'une course aux armements dans l'espace est un problème grave qui exige une solution rapide, car un nombre croissant d'acteurs sont actifs dans l'espace. À long terme, un traité sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace pourrait s'avérer utile, mais comme la négociation d'un traité exige du temps, nous devrions entre-temps envisager des directives volontaires pouvant être mises en œuvre immédiatement.

La Conférence du désarmement devrait jouer un rôle central dans les différents débats sur le désarmement, que je viens de souligner. Nous nous félicitons des débats de fond qui ont eu lieu récemment au sein du Groupe de travail sur la voie à suivre concernant les points essentiels à l'ordre du jour de cette instance, mais il reste encore beaucoup à faire. Nous devons d'urgence intensifier nos efforts en matière de désarmement. Le contexte de sécurité actuel ne saurait servir de prétexte à l'inaction. Cela devrait au contraire nous encourager à faire davantage, par le biais d'une démarche progressive.

Enfin et surtout, le financement durable est essentiel à une mise en œuvre adéquate et à l'universalisation des différentes conventions. Les Pays-Bas sont vivement préoccupés par les problèmes financiers que connaissent les Conventions, en raison principalement des arriérés structurels de plusieurs pays. C'est ainsi que plusieurs réunions prévues cette année ont dû être annulées ou écourtées. Même si nous commençons à apercevoir le bout du tunnel, nous en sommes encore loin. La transparence est une première étape importante et nous sommes satisfaits des efforts déployés à cet égard. Nous continuerons donc de travailler avec nos partenaires sur des mesures appropriées. Enfin, nous appelons tous les États qui ont des arriérés de paiement à assumer leur responsabilité en s'acquittant de leur dette dans les plus brefs délais.

Comme je l'ai dit au début de ma déclaration, les problèmes auxquels nous sommes confrontés sont accablants. Œuvrons de concert pour relever les défis d'aujourd'hui afin de garantir un avenir plus sûr pour tous. Nous sommes résolus à prendre des mesures concrètes

afin de permettre l'instauration d'un monde plus sûr et nous sommes impatients de collaborer avec tous pendant les travaux de la Première Commission.

M^{me} Nguyen (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Je tiens à féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection et à les assurer du plein appui de ma délégation.

Je voudrais également remercier la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, M^{me} Izumi Nakamitsu, ainsi que le Bureau des affaires de désarmement, de leurs efforts inlassables en faveur du désarmement et de la non-prolifération.

Ma délégation souscrit aux déclarations faites par les représentants de l'Indonésie et de la Thaïlande, respectivement au nom du Mouvement des pays non alignés et de l'Association des Nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) (voir A/C.1/72/PV.2).

Notre monde continue d'être confronté aux graves menaces que font peser les conflits prolongés, l'extrémisme violent et le terrorisme, la course aux armements et la prolifération des armes de destruction massive, en particulier des armes nucléaires et chimiques. Le danger d'une guerre nucléaire est de plus en plus évident. Face à cette situation, la Commission a pour principale tâche de faire avancer le programme mondial de non-prolifération et de désarmement. Pour ce faire, il est de la plus haute importance que le multilatéralisme devienne le principe fondamental des négociations, la seule démarche efficace et fondée sur des règles, conformément au droit international et à la Charte des Nations Unies, ainsi que l'outil le plus efficace pour établir la confiance entre les pays.

Nous sommes intimement convaincus que la lutte contre la prolifération des armes de destruction massive doit s'accompagner de progrès substantiels en matière de désarmement des armes de destruction massive, en vue notamment de l'élimination totale des armes nucléaires. À cet égard, nous appuyons fermement les efforts internationaux visant à atteindre ce noble objectif, en particulier l'adoption historique du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires, dont le Viet Nam est fier d'être signataire. Nous nous joignons aux autres pays pour demander aux États nucléaires de participer activement à ce processus.

Nous nous félicitons de la convocation de la dixième Conférence visant à faciliter l'entrée en vigueur du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires

et de la Journée internationale pour l'élimination totale des armes nucléaires. Nous soulignons également la nécessité de promouvoir des discussions de fond sur les conséquences humanitaires des armes nucléaires dans tous les programmes de désarmement et de non-prolifération nucléaires.

Tout en abordant ces questions, nous devons prendre en compte les droits légitimes à l'utilisation pacifique des technologies, matières et équipements chimiques, biologiques, radiologiques et nucléaires aux fins du développement social et économique. Dans le même temps, nous devons renforcer la coopération régionale et internationale afin d'aider les États à mettre en œuvre leurs obligations et engagements respectifs en matière de non-prolifération, à élaborer des stratégies efficaces pour lutter contre les nouveaux types de criminalité et interdire aux acteurs non étatiques d'avoir accès à ces armes meurtrières ou d'en faire usage.

Nous tenons à souligner l'importance des zones exemptes d'armes nucléaires dans le régime mondial de non-prolifération existant et appelons les États dotés d'armes nucléaires à signer et ratifier rapidement les protocoles respectifs de la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. Cette année, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est va déposer un projet de résolution semestriel sur le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est. L'ASEAN espère bénéficier du précieux soutien des membres à cet égard.

Le Viet Nam est préoccupé par le danger que représente le commerce illicite des armes classiques. Reconnaisant le droit des États de fabriquer, échanger et conserver des armes classiques pour leur défense nationale, nous respectons pleinement les obligations respectives au titre des accords de coopération internationale, notamment l'établissement d'un rapport annuel sur les importations et exportations d'armes aux fins du Registre des armes classiques des Nations Unies. Nous appuyons la mise en œuvre effective du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.

En ce qui concerne le Traité sur le commerce des armes, nous pensons qu'un équilibre devrait être trouvé entre la paix internationale et le droit légitime d'une nation d'exercer son droit à la légitime défense et de ne pas être l'objet de manœuvres politiques.

En tant que pays lourdement touché par les armes à sous-munitions et autres munitions non explosées laissées après des guerres prolongées, le Viet Nam met activement en œuvre le Plan d'action national anti-mines 2010-2025, pour le déminage et l'assistance aux victimes. Nous appuyons les objectifs humanitaires des mécanismes internationaux pertinents visant à aider les pays touchés à faire face aux conséquences de la guerre, notamment la Convention sur les armes à sous-munitions et la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Nous remercions tous les partenaires internationaux qui nous ont apporté un soutien précieux et appelons ceux qui sont en mesure de le faire à se joindre à nous dans cette entreprise humanitaire.

Nous appuyons l'amélioration et le renforcement du mécanisme de désarmement, en particulier la revitalisation des travaux de la Conférence du désarmement et de la Commission du désarmement des Nations Unies afin de traiter de questions essentielles liées au désarmement des armes nucléaires et autres armes de destruction massive, ainsi que la cybersécurité et la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique. Nous notons avec satisfaction que, pour la première fois depuis 1999, la Commission du désarmement des Nations Unies a adopté par consensus le rapport du Groupe de travail II, où figurent des recommandations de fond concernant les mesures de confiance dans le domaine des armes classiques (voir A/72/42, annexe). Nous nous félicitons également que l'on soit parvenu à un accord concernant la quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement après deux décennies d'impasse, et nous attendons avec intérêt sa convocation rapide.

Le Viet Nam a toujours eu pour politique de prôner le désarmement total et la non-prolifération, la plus haute priorité étant accordée aux armes nucléaires et autres armes de destruction massive. Le Viet Nam est partie à toutes les obligations qui lui incombent en vertu de tous les principaux instruments de désarmement et de non-prolifération des armes de destruction massive et s'acquitte pleinement de ces obligations. Nous coopérons activement avec l'Agence internationale de l'énergie atomique et d'autres partenaires internationaux pour assurer la sûreté et la sécurité nucléaires. Nous mettons résolument en œuvre les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 1540 (2004) et 2325 (2016), et nous participons activement aux initiatives connexes.

Enfin, je voudrais souligner qu'il est possible de réaliser des progrès substantiels et significatifs en matière de désarmement et de non-prolifération, si nous faisons preuve de bonne volonté, coopérons dans un climat de confiance et agissons ensemble de manière responsable. Il est grand temps que nous respections nos engagements et que nous unissions nos efforts pour bâtir un monde libéré de toutes les armes de destruction massive.

M. Hattrem (Norvège) (*parle en anglais*) : Le paysage de la sécurité mondiale est imprévisible et complexe. Les règles fondamentales sont soumises à des pressions. Nous sommes particulièrement préoccupés par la protection insuffisante des civils dans les conflits et la destruction des infrastructures essentielles, telles que les logements, les écoles et les hôpitaux. Nous sommes témoins aujourd'hui de l'emploi d'armes de destruction massive au Moyen-Orient. Le dispositif mondial du désarmement nucléaire et de la non-prolifération est mis à mal.

La Norvège est pleinement attachée à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires. Pour cela, nous devons renforcer la confiance nécessaire à des réductions équilibrées, mutuelles, irréversibles et vérifiables des arsenaux nucléaires dans les années à venir. Nous pourrions ainsi atteindre l'objectif d'un monde sans armes nucléaires, réglementé par un cadre juridique. Il s'agit là d'un objectif à long terme dont le succès dépendra de la participation et de la coopération actives des États dotés d'armes nucléaires et des États qui n'en sont pas dotés. L'élimination totale des armes nucléaires exigera de la persévérance, du réalisme et de la patience. C'est la raison pour laquelle la Norvège ne signera pas le Traité sur l'interdiction des armes nucléaires et qu'elle adhère fermement à la déclaration de l'OTAN, du 20 septembre.

Nous devons défendre et renforcer davantage le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous devons renforcer les accords de désarmement existants, tels que le Traité entre les États-Unis d'Amérique et la Fédération de Russie sur de nouvelles réductions et limitations des armements stratégiques offensifs et le Traité entre les États-Unis d'Amérique et l'Union des Républiques socialistes soviétiques sur l'élimination de leurs missiles à portée intermédiaire et à plus courte portée. Nous exhortons les États dotés d'armes nucléaires à procéder à de nouvelles réductions dans toutes les catégories d'armes nucléaires.

Des instruments de vérification crédibles peuvent fournir les garanties nécessaires quant au respect des obligations de désarmement et contribuer au renforcement de la confiance nécessaire pour procéder à de nouvelles réductions plus importantes. Pour la Norvège, la vérification du désarmement nucléaire demeure une priorité.

La Norvège est résolue à réduire davantage le rôle et l'importance des armes nucléaires dans les concepts, doctrines et politiques militaires et de sécurité, afin de promouvoir la stabilité et la sécurité au niveau international. La Norvège appuie pleinement une approche factuelle des incidences humanitaires découlant des armes nucléaires.

La Norvège préconise de toute urgence l'entrée en vigueur rapide du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires. Il est urgent de négocier et de conclure un traité d'interdiction des matières fissiles, qui pourrait également prévoir une approche progressive en vue de l'élimination des stocks existants.

La réalisation d'un monde sans armes nucléaires nécessitera un régime de non-prolifération robuste et crédible. Pour cela, nous devons disposer des normes les plus élevées possibles en ce qui concerne les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique et la sécurité nucléaire. La Norvège s'emploie tout particulièrement à réduire au maximum et éliminer à long terme l'utilisation de l'uranium hautement enrichi dans le secteur civil. Nous sommes convaincus que cela facilitera les utilisations pacifiques de la technologie nucléaire.

Les tirs récents de missiles auxquels a procédé la République populaire démocratique de Corée représentent une menace pour le programme de non-prolifération et pour la paix et la sécurité internationales. Ils compromettent de toute évidence les perspectives de désarmement nucléaire. Nous prions instamment la République populaire démocratique de Corée de prendre les mesures qui s'imposent pour faciliter une solution diplomatique de cette crise.

Le Plan d'Action global commun montre qu'il est possible d'obtenir des résultats importants par l'entremise de la diplomatie, même lorsque le point de départ est difficile. Il est essentiel que toutes les parties respectent leurs engagements et obligations et s'abstiennent de tout acte susceptible de porter atteinte à l'intégrité du Plan.

Vingt ans après l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction, nous constatons malheureusement que le Gouvernement syrien et les terroristes continuent d'utiliser des armes chimiques. Nous devons régler ce problème de toute urgence. Les responsables devront répondre de leurs actes. Dans le même temps, nous nous félicitons de l'achèvement de la destruction vérifiée du programme d'armes chimiques de la Russie. Il s'agit là d'une étape importante dans l'histoire de la Convention.

La Norvège a accueilli avec déception les résultats de la huitième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication et du stockage des armes bactériologiques (biologiques) ou à toxines et sur leur destruction. Nous espérons que la prochaine réunion des États parties nous permettra d'être mieux armés en cas d'épidémie suspecte, d'envisager les avancées pertinentes dans le domaine des sciences de la vie et d'appréhender les nouveaux défis. La crédibilité de la Convention est en jeu.

J'aimerais également réaffirmer l'attachement de la Norvège à l'utilisation pacifique de l'espace extra-atmosphérique. La Norvège souhaite participer à des forums mondiaux, tels que le Comité des utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire. En outre, nous pensons que les délibérations sur ce sujet au sein de la Conférence du désarmement pourraient s'avérer utiles.

La violence armée perpétrée au moyen d'armes classiques demeure une menace pour la paix, la sécurité, la sécurité humaine et le développement. Cette année marque le vingtième anniversaire de l'adoption du Traité sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction. Au cours des 20 dernières années, 51 millions de mines terrestres ont été détruites et d'innombrables vies de civils ont été épargnées. Un monde sans mines d'ici 2025 reste notre ambition. Malheureusement, au cours des dernières années, nous avons constaté une utilisation accrue de mines terrestres artisanales comme instruments de guerre. Le nombre des victimes civiles causées par les mines terrestres connaît à nouveau une augmentation.

L'année prochaine, la communauté internationale célébrera le dixième anniversaire de la Convention sur les armes à sous-munitions, un autre instrument qui a considérablement amélioré la sécurité humaine.

Malheureusement, ces armes continuent d'être utilisées dans un certain nombre de conflits.

Les armes légères et de petit calibre causent plus d'un demi-million de décès chaque année. Il faut par conséquent que nous redoublions d'efforts pour lutter contre tout commerce irresponsable et illégal de ces armes ou leur utilisation, y compris les munitions. Le Traité sur le commerce des armes établit des normes fondamentales pour un commerce responsable des armes classiques, en particulier pour l'évaluation du risque de violence sexiste avant qu'une autorisation pour l'exportation d'armes ne soit accordée. Nous sommes heureux que le Traité sur le commerce des armes gagne du terrain.

Nous devons également nous employer à renforcer davantage le Programme d'action des Nations Unies visant à prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. La troisième conférence d'examen nous donnera l'occasion de le faire.

Nous devons profiter de l'occasion que nous offre la présente session de la Première Commission pour renforcer la coopération multilatérale dans les domaines du contrôle des armements et de la sécurité. Il nous faut saisir cette occasion.

M^{me} Martinic (Argentine) (*parle en espagnol*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection et à les assurer de l'entière coopération de ma délégation.

Je tiens également à souhaiter la bienvenue au Président de l'Assemblée générale ainsi qu'à la Secrétaire générale adjointe et Haut-Représentante pour les affaires de désarmement, et à les remercier des déclarations qu'ils ont faites hier.

Dans un contexte international qui pourrait nous inciter à regarder l'avenir avec pessimisme – je pense notamment aux essais nucléaires menés par la République populaire démocratique de Corée mais aussi à l'emploi d'armes chimiques dans le conflit syrien – il est de notre devoir de préserver les décisions prises par l'ensemble de la communauté internationale, qui reflètent le souhait souvent exprimé de parvenir à un monde exempt d'armes de destruction massive.

J'en veux pour exemple la célébration, en avril dernier, du vingtième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes

chimiques et sur leur destruction, l'un des instruments de désarmement universel le plus abouti de tous les temps. À ce propos, nous nous félicitons de l'annonce faite par la Fédération de Russie, le 27 septembre, de la destruction totale de son arsenal chimique.

Cette année, l'Argentine célèbre, ainsi que les 137 États Membres qui y ont adhéré, le quinzième anniversaire du Code de conduite de La Haye, l'occasion pour nous de rappeler l'importance de cet instrument de promotion de la transparence et de renforcement de la confiance. L'Argentine voudrait signaler deux événements particulièrement importants pour le mécanisme de désarmement, qui ont eu lieu au cours du premier trimestre de cette année et qui montrent que le dialogue est possible et qu'aujourd'hui, plus que jamais, le consensus doit être la base des accords internationaux. Il s'agit, en premier lieu, des recommandations adoptées par la Commission du désarmement concernant des mesures de confiance dans le domaine des armes classiques (voir A/72/42, annexe) et, en second lieu, des recommandations concernant les objectifs et l'ordre du jour d'une session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement. Grâce à ces deux avancées, l'espoir renaît de pouvoir sortir le désarmement de l'impasse dans laquelle il se trouve.

Au niveau régional, les pays d'Amérique latine et des Caraïbes ont célébré l'adoption de la déclaration des États membres de l'Organisme pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes relative au cinquantième anniversaire de la conclusion du Traité visant l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et dans les Caraïbes.

La question du désarmement nucléaire a toujours été prioritaire pour l'Argentine. C'est la raison pour laquelle elle a participé à toutes les discussions, forums ou négociations sur le sujet, convaincue que le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (TNP) constitue la pierre angulaire du régime international de non-prolifération et de désarmement. La prochaine Conférence d'examen du TNP revêtira une importance particulière, car elle marquera le vingt-cinquième anniversaire de la Conférence de 1995 des Parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires chargée d'examiner le Traité et la question de sa prorogation. Comme les membres le savent, l'Argentine – avec l'appui du Groupe de l'Amérique latine et des Caraïbes – a présenté la candidature de l'Ambassadeur Rafael Grossi au poste de Président de la Conférence.

En ce qui concerne le désarmement nucléaire, l'Argentine se fait l'écho des appels internationaux en faveur d'un engagement politique renouvelé de la part des États dotés d'armes nucléaires et de leur adoption de mesures spécifiques en vue de parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires. Un désarmement général et complet, internationalement vérifiable et irréversible représente un défi que la communauté internationale doit relever de manière constructive et sur la base d'un large consensus.

La prise en compte par l'Argentine de la nécessité de poursuivre le travail jusqu'à l'instauration d'un monde exempt d'armes nucléaires a conduit mon pays à participer au processus de négociation du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Nous partageons l'esprit qui sous-tend le Traité. C'est la raison pour laquelle mon pays a voté pour son adoption, le 7 juillet. L'Argentine se félicite de l'incidence que pourrait avoir le Traité sur d'autres domaines pertinents, tels que le régime actuel de non-prolifération et les utilisations pacifiques de l'énergie nucléaire, dont le TNP constitue la clef de voûte.

Par ailleurs, nous accueillerons, en novembre prochain, le cinquième Partenariat international pour la vérification du désarmement nucléaire. Notre participation à cette initiative repose sur la conviction que pour parvenir à un monde exempt d'armes nucléaires, il est essentiel de maintenir un dialogue constructif entre les États dotés d'armes nucléaires et ceux qui n'en sont pas dotés.

Les nombreux et douloureux exemples de terrorisme international prouvent, s'il en était besoin, la capacité destructrice de ce phénomène. L'emploi d'armes de destruction massive par des acteurs non étatiques n'est plus une abstraction. Les États Membres doivent redoubler d'efforts pour empêcher que des groupes terroristes puissent acquérir des armes de destruction massive, des matières connexes ou leurs vecteurs. Du fait de sa portée et de son aspect juridique, la résolution 1540 (2004) est la réponse la plus claire des Nations Unies au problème des armes de destruction massive et à l'accès par des acteurs non étatiques à ces armes.

Il est illusoire de croire que nous vivons en sécurité alors que ces matières ne sont pas dûment protégées et que les réglementations internationales actuelles ne sont pas universellement appliquées. En Argentine, l'amendement à la Convention sur la protection des matières physiques est entré en vigueur il y a plus d'un an. En outre, l'Argentine participe depuis 2005 à l'Initiative de

sécurité contre la prolifération et à l'Initiative mondiale de lutte contre le terrorisme nucléaire depuis 2010. Dans le cadre de cette initiative, nous avons, conjointement avec le Chili, mis sur pied deux exercices de préparation aux situations d'urgence radiologique. Le premier s'est déroulé en 2014 et le second, baptisé Paihuen, s'est déroulé il y a une semaine à peine à Bariloche.

Selon des estimations, plus de 1 500 personnes sont victimes quotidiennement de la violence armée et 60 % de toutes les violations des droits de l'homme sont commises avec des armes légères. Cette situation a des conséquences dévastatrices pour nos sociétés et portent directement atteinte au développement durable. Pour faire face à ce fléau, il convient de rappeler la nécessité de lutter contre le commerce non réglementé des armes classiques et d'explorer les synergies existantes entre les instruments internationaux actuels, tels que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects, le Traité sur le commerce des armes et le Protocole contre la fabrication et le trafic illicites d'armes à feu, de leurs pièces, éléments et munitions, additionnel à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée.

L'Argentine se félicite de la tenue récente à Genève de la troisième Réunion des États parties au Traité sur le commerce des armes. Cet instrument aborde de façon complète et coordonnée trois dimensions essentielles : droits de l'homme, développement et production, ainsi que le commerce responsable des armes classiques. Au niveau régional, l'Argentine continuera de travailler de façon intensive dans toutes les enceintes diplomatiques afin d'appuyer la nation frère du Venezuela, sur la base des principes de non-ingérence, de règlement pacifique des différends et de protection des droits de l'homme. Dans l'intervalle, et conformément à la Déclaration de Lima, mon pays exhorte les États parties au Traité sur le commerce des armes à s'abstenir de transférer des armes, conformément aux articles VI et VII du Traité.

En juin prochain se tiendra la troisième Conférence chargée d'examiner les progrès accomplis dans l'exécution du Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects. Mon pays attache la plus grande importance à cette question, notre plan national de contrôle des armes à feu est l'un des 100 objectifs principaux de mon gouvernement.

Enfin, je tiens à réaffirmer l'attachement de l'Argentine aux travaux de la Commission. Nous espérons que la présente session sera couronnée de succès.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations qu'elles doivent limiter leurs interventions à huit minutes lorsqu'elles s'expriment à titre national.

M. Matjila (Afrique du Sud) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient à féliciter M. Bahr Aluloom pour son élection à la présidence de la Première Commission à la présente session et à l'assurer de son plein appui et de sa coopération.

Nous souscrivons aux déclarations prononcées au nom du Groupe des pays d'Afrique, du Mouvement des pays non alignés et de la Coalition pour un nouvel ordre du jour (voir A/C.1/72/PV.2). Par souci de temps, je limiterai ma déclaration à des observations d'ordre général sur les questions clefs qui seront traitées plus en détail dans nos déclarations au cours des débats thématiques.

Nous sommes réunis une fois de plus pour une nouvelle session de la Première Commission et avons ainsi la possibilité de nous pencher sur les progrès accomplis au cours de l'année écoulée. Tout en nous félicitant des avancées enregistrées dans certains domaines, nous sommes parfaitement conscients du travail titanesque qu'il reste à accomplir pour renforcer la sécurité internationale et faire avancer le désarmement en général. Nous demeurons préoccupés par l'impasse dans laquelle continue de se trouver le mécanisme de désarmement. Ce blocage, qui dure depuis 20 ans au sein de la Conférence du désarmement, a eu des répercussions négatives sur le multilatéralisme et le système de gouvernance multilatéral.

L'évolution du désarmement et de la sécurité internationale a connu des progrès au cours de l'année écoulée avec l'adoption et l'ouverture à la signature du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires. Cette avancée démontre la volonté de la communauté internationale de voir l'entrée en vigueur rapide du Traité. Au nom de l'Afrique du Sud, le Président Jacob Zuma a signé le Traité, le 20 septembre. Cependant, beaucoup reste encore à faire, notamment de la part des États dotés d'armes nucléaires dans le domaine du désarmement nucléaire. L'idée selon laquelle les armes nucléaires sont indispensables pour la sécurité de certains États, mais pas pour d'autres, manque de crédibilité.

Nous demandons à tous les États parties au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires d'honorer

toutes leurs obligations et de mettre en œuvre, fidèlement et sans condition préalable, tous les engagements convenus en 1995, 2000 et 2010, y compris la résolution de 1995 sur la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires et d'autres armes de destruction massive. Ces obligations doivent être honorées. Nous nous efforcerons également d'empêcher l'armement de l'espace, car il peut détruire l'équilibre stratégique et la stabilité, porter atteinte à la sécurité internationale et nationale et entraver les instruments de maîtrise des armements existants.

En ce qui concerne les armes chimiques, l'Afrique du Sud se félicite des progrès accomplis par les États parties concernés dans la destruction de leurs stocks d'armes chimiques, ainsi que de leurs armes chimiques abandonnées ou obsolètes. Nous saluons également le travail accompli par l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques dans le déploiement de missions d'établissement des faits en Syrie, en Iraq et dans tous les pays où des allégations d'utilisation de produits chimiques inscrits ont été rapportées. Dans le domaine des armes biologiques, l'Afrique du Sud est préoccupée par le fait que la Conférence d'examen qui s'est tenue en décembre 2016 n'a pas abouti à un résultat qui renforcerait la Convention sur l'interdiction de la mise au point, de la fabrication, du stockage et de l'emploi des armes chimiques et sur leur destruction et sur sa mise en œuvre.

En ce qui concerne les armes classiques, l'Afrique du Sud, en tant qu'État partie à la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction et à la Convention sur les armes à sous-munitions, jouera son rôle en vue de parvenir à un monde exempt de mines antipersonnel et d'armes à sous-munitions. Nous encourageons les États qui ne l'ont pas encore fait, en particulier ceux qui détiennent ce type d'armes, à rejoindre sans tarder les instruments susmentionnés. Par ailleurs, nous appelons les États qui sont en mesure de le faire à aider les pays qui en font la demande dans leurs efforts de mise en œuvre au niveau national et à fournir une assistance aux victimes de ces armes.

L'Afrique du Sud demeure convaincue que le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects constitue l'instrument essentiel et universellement reconnu en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite d'armes légères et de petit calibre. Outre les efforts de mise en œuvre déployés

au niveau national, il demeure impératif d'appliquer le Programme d'action dans son intégralité, notamment en ce qui concerne ses dispositions relatives à la coopération et l'assistance internationales. De même, nous nous félicitons du résultat de la deuxième Conférence des États parties au Traité sur le commerce des armes et attendons avec intérêt l'application intégrale du Traité, qui régleme le commerce international des armes classiques et contribue à en limiter les transferts illicites.

Ma délégation est prête à participer cette année de manière active aux travaux de la Première Commission et à unir ses forces à celles du Président et d'autres délégations pour assurer le succès de nos travaux.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent s'exprimer au titre de l'exercice du droit de réponse. À cet égard, je rappelle à toutes les délégations que la première intervention est limitée à 10 minutes et la seconde à cinq minutes.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Avant d'exercer mon droit de réponse, je tiens à féliciter M. Bahr Aluloom pour son élection à la présidence de la Première Commission.

Notre délégation rejette catégoriquement les allégations provocatrices de la représentante des États-Unis concernant les programmes nucléaires et balistiques de mon pays. La République populaire démocratique de Corée poursuit ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques intercontinentaux en réaction à une menace réelle des États-Unis, au nom de sa légitime défense.

Les États-Unis sont le premier pays producteur d'armes nucléaires et le seul pays à les avoir déjà utilisées, massacrant des centaines de milliers de civils innocents. Ce sont les États-Unis qui ont menacé d'utiliser des armes nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée pendant la guerre de Corée dans les années 50, et qui ont introduit pour la première fois des armes nucléaires sur la péninsule coréenne après la guerre.

Les États-Unis ont commencé de mener des exercices militaires à grande échelle contre la République populaire démocratique de Corée pendant la guerre froide et accru leur ampleur et leur nature agressive après la guerre froide en organisant chaque année plusieurs exercices et en mobilisant de plus en plus d'équipements nucléaires stratégiques. Si les États-Unis n'avaient jamais menacé la République populaire

démocratique de Corée avec des armes nucléaires, la question nucléaire sur la péninsule coréenne n'aurait jamais existé.

La République populaire démocratique de Corée est un État responsable, doté d'armes nucléaires et de missiles balistiques, en titre et en réalité. Pour notre peuple, qui a souffert de la guerre de Corée menée par les États-Unis sur la péninsule, un puissant moyen de dissuasion nucléaire constitue un choix stratégique nécessaire et un précieux atout stratégique qui ne sera jamais abandonné ni bradé.

Nos armes nucléaires et fusées balistiques ne feront en aucun cas l'objet d'un marchandage, et nous ne renoncerons jamais à renforcer nos armes nucléaires. Nous continuerons de faire le choix des armes nucléaires à moins que les États-Unis abandonnent totalement leur politique hostile et cessent leurs menaces nucléaires contre la République populaire démocratique de Corée. Il n'y rien d'autre à ajouter.

Dans sa déclaration, la représentante des États-Unis a justifié le rejet par les États-Unis du Traité sur l'interdiction des armes nucléaires en faisant porter la responsabilité de ce choix sur la République populaire démocratique de Corée. La République populaire démocratique de Corée n'a cessé d'appuyer l'élimination complète des armes nucléaires et les efforts de dénucléarisation déployés dans le monde entier. Toutefois, aussi longtemps que les États-Unis continueront de menacer la République populaire démocratique de Corée en exerçant sur elle un chantage aux armes nucléaires et de rejeter le Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires, la République populaire démocratique de Corée ne sera pas en mesure d'adhérer au Traité.

Certains représentants ont évoqué la situation sur la péninsule coréenne dans leurs déclarations. Ils devraient avoir une meilleure connaissance de la question nucléaire sur la péninsule nucléaire. La véritable raison pour laquelle la République populaire démocratique de Corée doit poursuivre son programme d'armes nucléaires, ce sont les États-Unis. Elle doit renforcer sa puissance nucléaire pour pouvoir faire face à son rival actuel, les États-Unis. Aucun pays dans le monde n'a jamais été soumis à des menaces nucléaires aussi extrêmes et directes de la part des États-Unis depuis aussi longtemps ni n'a subi à sa porte un exercice de guerre nucléaire aussi odieux et brutal par son ampleur, sa forme et son objectif. Si nous voulons que s'instaurent une paix et une sécurité véritables dans le monde, il est nécessaire d'examiner de près l'aggravation de la

situation sur la péninsule coréenne afin de se faire son propre avis sur la question.

M. Seifi Pargou (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à féliciter le Président et les autres membres du Bureau pour leur élection et à les assurer du plein appui et de la coopération de ma délégation.

Comme à son habitude, le représentant du régime israélien a proféré des allégations mensongères à l'encontre de l'Iran. Je n'ai pas l'intention d'y répondre. Les allégations sont un outil pour détourner l'attention de la politique expansionniste et brutale de ce régime. Comme ma délégation l'a déclaré devant l'Assemblée générale cette année, il y a d'autres types d'armes de destruction massive aux mains de ce régime, ce sont des armes de duperie massive. De même qu'il est habile pour commettre des actes de brutalité ainsi que tous les crimes internationaux fondamentaux – génocide, crimes de guerre, crimes contre l'humanité et crime d'agression – le régime sioniste est aussi très habile pour tromper. Ce n'est pas un hasard, c'est dans son ADN.

Cependant, rien ne saurait faire oublier la réalité de ce régime, ni en lançant des accusations contre d'autres pays comme l'Iran, ni en insultant des organisations internationales, ni en dessinant des caricatures, ni même en demandant à des pingouins de l'aider, comme le Premier Ministre de ce régime l'a fait dans son discours devant l'Assemblée générale au cours de la présente session et de sessions antérieures (voir A/72/PV.4).

Certaines vérités sont accablantes concernant ce régime. Il a mené une quinzaine de guerres en très peu d'années d'existence. Il continue d'occuper des territoires appartenant à ses voisins. Il a envahi tous ses voisins sans exception, et même des pays au-delà de la région. Il continue de commettre et d'appuyer des actes terroristes. Son soutien à l'État islamique d'Iraq et du Levant en est la meilleure illustration. Le régime israélien continue de posséder tous types d'armes de destruction massive. Il continue de refuser de devenir partie aux traités interdisant les armes de destruction massive. Il est le seul pays au Moyen-Orient à ne pas être partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Ses installations et activités nucléaires sont les seules au Moyen-Orient à ne pas être soumises à des garanties. Enfin, il est le seul à rejeter la création au Moyen-Orient d'une zone exempte d'armes nucléaires.

Je m'arrête ici car le temps qui m'est imparti ne me permet pas de poursuivre la lecture de cette liste noire.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La déclaration faite par notre collègue, la représentante des États-Unis d'Amérique, est un tissu de contradictions tant dans la forme que sur le fond. En ce qui concerne la forme, sa déclaration ne fait aucunement référence au terrorisme ou à l'emploi d'armes chimiques par des terroristes en Syrie et en Iraq. Ce sont des faits, documentés dans les rapports du Conseil de sécurité et de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques de La Haye. En outre, notre collègue a fermé les yeux sur l'emploi par son gouvernement d'armes nucléaires, biologiques et chimiques au Japon, au Viet Nam, en Iraq et dans d'autres pays. Par conséquent, l'introduction de sa déclaration manque de réalisme et tranche avec ses allégations selon lesquelles les États-Unis condamnent fermement l'emploi d'armes chimiques partout dans le monde.

En ce qui concerne le fond, notre collègue américaine croit que les propos employés par le Gouvernement de son pays vont au-delà de toute résolution internationale et ne sauraient être réfutés. Notre collègue a ainsi conclu que le Gouvernement syrien a utilisé des armes nucléaires dans le cadre de ce qu'elle a nommé, « le conflit syrien ». J'aimerais faire à ce sujet les observations suivantes.

Premièrement, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique devrait attendre la fin de l'enquête menée par le Mécanisme d'enquête conjoint, qui s'est rendu à plusieurs reprises dans mon pays et qui s'apprête à y retourner pour achever son enquête.

Deuxièmement, si le Gouvernement des États-Unis veut imposer ses vues à ce qu'on appelle la communauté internationale, il ferait mieux de demander la dissolution de l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et cesser de faire des efforts et de consacrer des sommes importantes aux activités de l'OIAC, dont les États-Unis prétendent faire partie.

Troisièmement, notre collègue américaine a déclaré que les actes du Gouvernement syrien démontraient un mépris flagrant envers le droit international. Qui saura répondre à la devinette suivante recevra une belle récompense. Quel État viole le plus les principes du droit international et les dispositions énoncées dans la Charte des Nations Unies de l'Organisation internationale? Qu'a fait cet État au Viet Nam, au Cambodge,

en Yougoslavie, en Iraq, en Libye, au Nicaragua, à Cuba, au Venezuela et dans d'autres pays?

Quatrièmement, les membres auront noté que je n'ai jamais employé le terme « régime américain » dans ma déclaration. C'est la preuve évidente que mon pays, la Syrie, respecte le droit international et les bonnes manières lorsqu'il s'adresse aux représentants des États Membres, y compris à ses adversaires politiques.

Nous ne sommes pas surpris par les allégations fallacieuses de l'entité israélienne à l'encontre d'autres pays. L'entité israélienne, nous le savons tous, est responsable de l'émergence du terrorisme sous toutes ses formes – nucléaire, biologique, chimique, radiologique et autres formes de terrorisme – dans notre région. Sans le soutien de certains pays influents au Conseil de sécurité, les programmes et les armes nucléaires, chimiques et biologiques d'Israël n'existeraient plus depuis longtemps.

Il est pour le moins surprenant que le représentant de l'entité israélienne en Première Commission lance des accusations alors que l'entité qu'il représente rejette les appels de la majorité des États Membres pour qu'il adhère à toutes les Conventions et traités relatifs aux armes nucléaires, chimiques ou biologiques de destruction massive. Néanmoins, tous les rapports, études et recherches affirment sans équivoque qu'Israël a utilisé des armes biologiques et chimiques à plusieurs reprises contre des populations de la région – en Syrie, au Liban et en Palestine – de 1948 à ce jour, y compris du phosphore et de l'uranium appauvri.

Fidèle à ses habitudes, l'entité israélienne viole toutes les résolutions du Conseil de sécurité relatives à la lutte contre le terrorisme, et continue de fournir tous types d'assistance et de soutien, y compris des armes et des munitions, ainsi que du renseignement – en particulier des substances chimiques et toxiques – aux organisations terroristes en Syrie, notamment aux terroristes de Daech et du Front el-Nosra, ainsi qu'à des groupes terroristes affiliés.

L'implication connue au niveau international des Pays-Bas dans la fourniture de substances chimiques à l'entité israélienne constitue un crime qui mérite d'être souligné. Nous avons demandé dans le passé aux Pays-Bas et leur demandons à nouveau de fournir des informations sur le type et la quantité de substances chimiques et de technologie transférées à l'entité israélienne pour l'aider à mettre au point son programme chimique.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : J'aimerais tout d'abord réagir aux remarques du représentant du régime nord-coréen. En premier lieu, il s'agit d'un régime qui a maintes fois violé les résolutions du Conseil de sécurité relatives à ses programmes d'armes nucléaires et de missiles balistiques. Année après année, nous entendons les représentants de ce régime prétendre qu'ils ne représentent pas une menace pour la paix et la sécurité internationales, alors que le Conseil a indiqué très clairement que ce régime constitue une menace pour la paix et la sécurité internationales. Il ne l'a pas dit une fois, mais plusieurs fois.

C'est ce régime qui menace la sécurité, non seulement de la péninsule coréenne, mais du monde entier. Ces essais répétés de missile et d'armes nucléaires représentent une menace pour l'humanité. Nous devons être clairs sur ce point. Ce régime n'a nulle envie de dialoguer. Son unique souhait est de poursuivre ses programmes proscrits d'armement nucléaire et de missiles balistiques, et il a dit clairement qu'il voulait menacer les États-Unis. À de nombreuses reprises, nous avons dit que nous ne représentons aucune menace pour la Corée du Nord. Nous avons plusieurs fois cherché à entamer un dialogue avec ses dirigeants, et nous avons même signé des accords qui ont été rompus par la suite. Leur intention est de semer le chaos non seulement sur la péninsule coréenne et sa région, mais aussi à l'échelle mondiale.

Il est intéressant d'entendre ici le représentant de ce régime affirmer qu'il est un État doté d'armes nucléaires. Les États-Unis ne reconnaîtront jamais le régime de Pyongyang en tant qu'État doté d'armes nucléaires – que cela soit bien clair – et nous défendrons nos alliés dans cette région. Cet engagement est gravé dans le marbre. Le représentant de la Corée du Nord a aussi soulevé la question de la liste noire. C'est la Corée du Nord qui exerce un chantage sur la communauté internationale en poursuivant la mise au point et les essais de missiles à longue portée.

En ce qui concerne les remarques du représentant du régime syrien, nous avons affaire à un régime qui n'a absolument aucune crédibilité pour accuser qui que ce soit. C'est ce régime qui, au cours de ce siècle, a utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. Personne ici n'ignore que ce régime a utilisé des armes chimiques contre son propre peuple. Il a violé une convention qu'il a signée et doit répondre de ses actes.

Comme je l'ai dit, nous sommes au XXI^e siècle. Les armes chimiques sont des armes sordides, et utiliser

ce type d'armes contre son propre peuple défie l'entendement. Ce régime doit coopérer avec les Nations Unies, l'Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (OIAC) et le Mécanisme d'enquête conjoint OIAC-Organisation des Nations Unies. Nous souhaitons que le Mécanisme soit renouvelé dès que possible. C'est une nécessité. Nous devons maintenir la pression sur le régime afin qu'il cesse de commettre ce type d'atrocités au moyen d'armes chimiques.

M. Méndez Graterol (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : La délégation vénézuélienne prend la parole afin de rejeter vigoureusement et catégoriquement les remarques de la représentante de l'Argentine sur la situation politique dans mon pays.

Les remarques de la représentante de l'Argentine n'ont rien à voir avec le travail de la Première Commission. De façon inappropriée, l'Argentine s'est servie d'une déclaration politique pour tenter d'empiéter sur les droits souverains du Venezuela d'acquérir des armes pour exercer ses droits légitimes à se défendre et à protéger sa souveraineté. Faire intervenir une question ayant trait à la situation politique intérieure du Venezuela dans le débat général de la Commission ne contribue en rien à son objectif. Nous rejetons fermement cette déclaration interventionniste, qui s'éloigne de l'esprit de dialogue et de coopération qui doit prévaloir au sein de la Commission.

Nous ne sommes pas partie à l'instrument dont il a été fait mention : la Convention sur l'interdiction ou la limitation de l'emploi de certaines armes classiques qui peuvent être considérées comme produisant des effets traumatiques excessifs ou comme frappant sans discrimination. Néanmoins, notre décision de ne pas adhérer à cet instrument repose pour l'essentiel sur la crainte que l'utilisation ou la mauvaise utilisation d'un tel instrument ne serve de prétexte pour vendre des armes à des États Membres de l'Organisation.

Nous rejetons les allégations mensongères concernant la situation politique intérieure du Venezuela. La situation intérieure du Venezuela doit être réglée par le peuple vénézuélien lui-même, dans le cadre de l'état de droit et avec l'appui d'importants pays d'Amérique latine. C'est à nous, Vénézuéliens, de trouver des solutions à nos problèmes. Comme nous venons de l'indiquer, nous rejetons vigoureusement la déclaration de la représentante de l'Argentine.

M. Yuvan (Israël) (*parle en anglais*) : Je me vois contraint de prendre la parole brièvement afin de

répondre aux remarques des représentants syrien et iranien. Je m'abstiendrai de rentrer dans le détail des absurdités qui ont été énoncées, car elles ne méritent pas que l'on s'y attarde.

En ce qui concerne la Syrie, on ne peut s'attendre à entendre la vérité de la part d'un État qui n'a cessé de violer ses obligations internationales et montré qu'il ne voyait pas l'utilité de se conformer à la vérité et aux faits. Ce pays a violé ses engagements au titre du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et coopère à des crimes de guerre contre le peuple syrien, en utilisant notamment des armes chimiques.

En ce qui concerne l'Iran, ce pays est le principal soutien mondial du terrorisme. Ses forces et ses agents consacrent leur temps et leurs efforts à élaborer, financer et perpétrer des actes de terreur partout dans le monde, principalement au Moyen-Orient. L'Iran, par le biais de son agent, le Hezbollah, commet des atrocités contre le peuple syrien tout en appuyant le régime d'Assad, qui massacre son propre peuple – femmes comme enfants. L'Iran propage l'extrémisme, menace ses voisins et déstabilise la région.

M. In Il Ri (République populaire démocratique de Corée) (*parle en anglais*) : Le représentant des États-Unis vient à nouveau de formuler des allégations provocatrices contre mon pays. Je tiens à l'informer que nous n'avons pas besoin du régime américain pour reconnaître notre statut d'État doté d'armes nucléaires ou notre capacité de mener des frappes nucléaires.

Si le régime américain souhaite vraiment la paix et la sécurité du monde, il doit tout d'abord éliminer toutes les armes nucléaires qu'il détient à l'intérieur et à l'extérieur de son pays. Notre force nucléaire nationale est, de fait, un moyen dissuasif de répondre aux menaces nucléaires des États-Unis et d'empêcher leurs troupes d'envahir notre pays. Notre objectif ultime est de créer un équilibre des forces avec le régime américain. Nous défendrons efficacement la paix et la sécurité de notre pays grâce à notre puissante dissuasion nucléaire et contribuerons ainsi à préserver la paix et la sécurité mondiales.

M. Hallak (République arabe syrienne) (*parle en anglais*) : Je regrette de demander une seconde fois à prendre la parole dans l'exercice du droit de réponse.

Le représentant des États-Unis a tenté une fois encore aujourd'hui d'éluder la question de l'implication de son gouvernement dans les attaques aux armes chimiques perpétrées dans mon pays. Il a même accusé

mon pays. Comme l'ont confirmé des auteurs américains, dont Seymour Hersh, des chercheurs et des centres de recherche, les États-Unis sont responsables du transfert de substances chimiques de laboratoires se trouvant dans différents pays, notamment au Caucase, vers la Syrie via des pays voisins. Ces substances chimiques ont été utilisées contre des civils et des militaires syriens.

Par le passé, dans cette Commission, nous avons posé une question aux représentants des États-Unis et n'avons toujours pas reçu de réponse. Cette question a trait à l'existence de 100 barils de napalm, de fabrication américaine, à Sarakeb, dans la province d'Idlib, dissimulés dans des entrepôts dans la zone d'Al-Ghawshi. Pendant quelque temps, ces zones ont été contrôlées par des groupes terroristes, comme chacun sait. Nous posons à nouveau la question : Comment ce napalm, contenu dans une centaine de barils, a-t-il pu atteindre ces zones? Différents gouvernements américains ont été

impliqués dans la formation de terroristes à la préparation de substances chimiques et à leur utilisation.

Les représentants de l'entité israélienne – ou plus exactement, du protectorat israélien – essaient toujours d'échapper à la réalité et aux nombreuses résolutions adoptées contre cette entité – ou plutôt ce protectorat – en lançant des accusations contre d'autres pays.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je serai très bref. Les attaques que vient de formuler le représentant du régime syrien sont tout simplement absurdes.

La Présidente par intérim (*parle en anglais*) : Je rappelle aux délégations que la liste évolutive des orateurs pour le débat général sera close aujourd'hui à 18 heures. Toutes les délégations souhaitant prendre la parole sont priées de s'inscrire sur la liste des orateurs avant cette échéance.

La séance est levée à 13 h 15.